

S'engager tout au long de sa vie dans la Somme

Bénévolat, volontariat,
engagement scolaire
ou professionnel...

Un guide pour construire
son parcours d'engagement
et faire entendre sa voix.



Édito

L'engagement peut naître d'une envie de défendre une cause, d'agir pour son territoire, de soutenir ses camarades ou tout simplement d'acquérir de nouvelles compétences. Il se vit à tout âge et sous des formes variées : au sein d'un établissement, d'une association, dans le cadre d'un service civique, d'un projet collectif ou d'un mandat local.

Ce guide a été conçu pour aider chacun à construire son parcours d'engagement, à trouver la voie qui lui correspond, selon ses envies, son temps et ses valeurs. Il s'adresse aux jeunes, mais aussi aux familles et aux professionnels qui les accompagnent, afin de donner à tous, les clés pour comprendre les dispositifs existants et les démarches à entreprendre pour s'engager.

Vous y trouverez des témoignages, des repères clairs et des exemples concrets pour s'impliquer dans la Somme : initiatives locales, volontariats, bénévolat, engagement citoyen ou encore projets associatifs. Chaque partie présente les possibilités d'action, les structures à contacter et les soutiens disponibles sur le Département.

N'hésitez pas à vous rapprocher du Réseau Information Jeunesse, présent sur le territoire, pour être renseigné, orienté et accompagné dans vos projets.

L'équipe du CRIJ Hauts-de-France

Scannez le QR code pour découvrir
les parcours d'engagement
de jeunes de la Somme.

Des portraits vidéos inspirants
qui motivent à s'impliquer !



Sommaire

⌚ Les questions à se poser

Pourquoi s'engager ?	4
Comment s'engager ?	4

⌚ S'engager avant 16 ans

En milieu scolaire	5
Sur son territoire	7
Dans des projets collectifs	8
ZOOM sur le bénévolat	10
Les programmes internationaux	12
ZOOM sur les programmes jeunes des ONG	13
Apprendre à secourir	14

⌚ S'engager dès 16 ans

ZOOM sur le Bafa	16
Dans le cadre des études	18
Pendant une année de césure	20
ZOOM sur le Service Civique	21
La Sécurité Civile et les Réserves civiques et citoyennes	24
La Garde nationale et volontariats dans les armées	26

⌚ S'engager à partir de 18 ans

L'engagement citoyen	28
S'engager à l'international	31
Dans le monde professionnel	33

⌚ Monter un projet, créer une association

Se poser les bonnes questions, les étapes clés	35
Crée une association, quelques dispositifs accessibles	36
Être accompagné	38

⌚ Valoriser l'engagement

Programmes, aides et dispositifs	40
ZOOM sur les coups de pouce qui facilitent l'engagement	43

⌚ Liens utiles

⌚ Réseau Information Jeunesse	46
--------------------------------------	----

Les questions à se poser

Pourquoi s'engager ?

S'engager, c'est bien plus qu'agir pour les autres. Les raisons de s'impliquer sont nombreuses, personnelles et souvent complémentaires.

Se sentir utile

En vous engageant, vous contribuez à une cause qui vous tient à cœur : aider les autres, préserver la planète, améliorer le quotidien dans votre ville, promouvoir la culture... Vous avez un impact concret, et cela donne du sens à ce que vous faites.

Sortir de la routine

Études, travail, vie quotidienne : l'engagement permet de casser le rythme. C'est l'occasion d'explorer un nouvel univers, de découvrir de nouvelles passions, de s'ouvrir à d'autres réalités.

Valoriser son parcours

Une expérience d'engagement enrichit votre CV. Elle témoigne de votre implication et de votre ouverture aux autres. C'est une manière de se préparer à la vie professionnelle, en développant des compétences et en élargissant votre réseau.

Rencontrer de nouvelles personnes

Vous faites partie d'un groupe, vous partagez un objectif commun, vous créez du lien. C'est souvent l'occasion de faire de belles rencontres, de nouvelles amitiés... ou de faciliter votre intégration dans un nouvel environnement.

Se sentir bien

S'engager renforce la confiance en soi, donne le sentiment d'être à sa place, développe la maturité et le sentiment d'utilité. C'est une source d'énergie et d'épanouissement personnel.

Acquérir des compétences

Être engagé, c'est apprendre en agissant. Vous développez des compétences utiles dans tous les domaines : savoir-être (travail en équipe, autonomie...) et savoir-faire (organisation d'événements, communication...)

Comment s'engager ?

Avant de vous lancer, prenez un moment pour réfléchir à ce que vous recherchez vraiment. L'objectif est de trouver une mission qui vous ressemble, dans laquelle vous serez à la fois à l'aise, utile et motivé.

Dans quel domaine ai-je envie de m'impliquer ?

Aider les autres, protéger la nature, encourager le sport, soutenir une cause, transmettre une passion, agir pour sa commune... Les possibilités sont nombreuses. Choisissez un domaine qui vous attire, selon vos envies ou vos valeurs.

Quel temps suis-je prêt à y consacrer ?

Quelques heures par mois, tous les week-ends ou à temps plein pendant plusieurs semaines ? Certains engagements sont très souples (comme le bénévolat), d'autres demandent plus de régularité ou un investissement plus long (comme le volontariat). Pensez à vos disponibilités !

Où ai-je envie de m'engager ?

Près de chez vous, ailleurs en France, à l'étranger, ou même depuis votre bureau ? Certaines missions sont locales, d'autres sont une opportunité de mobilité et de découverte. Il existe aussi des formes d'engagement à distance.

Ai-je envie d'être en contact avec du public ?

Certaines missions impliquent de rencontrer des gens, animer des ateliers, accompagner des publics. D'autres se font en coulisses, en lien avec la nature, les animaux, le patrimoine, ou via un écran. Demandez-vous ce qui vous motive le plus.

Pour vous aider à trouver les formes d'engagement qui vous correspondent, la Maison des Volontaires propose la Boussole de l'engagement : <https://www.maisondesvolontaires.org/boussole/>

Avant 16 ans, il est possible de vivre ses premières expériences d'engagement. L'école, la commune ou le tissu associatif sont autant de terrains où les jeunes peuvent se mobiliser, développer leur sens des responsabilités et découvrir la citoyenneté en action.

En milieu scolaire

Délégué de classe

Les délégués sont les représentants de leur classe auprès de l'équipe pédagogique. Ils participent aux conseils de classe, relaient les questions ou préoccupations des élèves et restituent les échanges à leurs camarades. Ils peuvent participer à d'autres instances de l'établissement (conseil d'administration, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, conseil de discipline...). Au lycée, des assemblées générales de délégués sont organisées au moins deux fois par an.

Les délégués sont élus en début d'année scolaire (2 titulaires + 2 suppléants par classe). Toute personne scolarisée dans l'établissement peut se présenter. Les élèves peuvent se renseigner dès la rentrée auprès de leur professeur principal ou de la vie scolaire.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1370>

 Je parle des idées et des problèmes de ma classe pendant les conseils. Ça m'a donné confiance pour prendre la parole et ça me permet de discuter avec tout le monde. 

Lina, 13 ans, déléguée d'une classe de 3ème à Abbeville

Éco-délégué

Dans chaque collège et lycée, des élèves sont élus écodélégués. Ils proposent et mettent en place des actions concrètes pour la transition écologique (réduction des déchets, économies d'énergie, sensibilisation...). Encadrés par l'établissement, ils sont des relais entre élèves, enseignants et direction pour faire vivre la démarche écoresponsable. Ils peuvent être intégrés à un comité de développement durable au sein de leur collège ou lycée. **Plus d'infos :** <https://www.education.gouv.fr/des-eleves-eco-delegues-engages-pour-la-transition-ecologique-et-le-developpement-durable-10835>

Ambassadeur contre le harcèlement

Certains établissements scolaires proposent à des élèves volontaires de devenir ambassadeurs ou ambassadrices contre le harcèlement. Leur rôle est de prévenir le harcèlement en menant des actions de sensibilisation, en encourageant la bienveillance entre élèves et en participant à l'identification de situations préoccupantes. Ils peuvent organiser des temps d'échange, créer des supports de communication, participer à la journée nationale « Non au harcèlement », ou coanimer des interventions auprès des autres élèves.

Le programme pHARe (plan de prévention du harcèlement à l'école) est déployé dans tous les collèges et lycées publics. **Les ambassadeurs sont désignés sur la base du volontariat, puis formés au sein de leur établissement.** Adressez-vous à l'équipe pédagogique si vous voulez en faire partie.

Plus d'infos : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/les-eleves-ambassadeurs-de-la-lutte-contre-le-harcelement-323021>

En milieu scolaire

Élus au Conseil de la vie collégienne (CVC) / Conseil de la vie lycéenne (CVL)

Instances de dialogue entre élèves et équipes éducatives, le CVC (au collège) et le CVL (au lycée) abordent la vie quotidienne de l'établissement : restauration, climat scolaire, projets, aménagements... Les représentants sont élus en début d'année par leurs camarades ; tout élève peut se présenter. Le fonctionnement exact dépend des établissements, sous l'autorité du chef d'établissement. Se renseigner auprès du professeur principal ou de la vie scolaire.

Plus d'infos : <https://www.education.gouv.fr/les-representants-des-eleves-au-college-et-au-lycee-7514>

La Maison des Lycéens

Présente dans la plupart des lycées, la Maison des lycéens (MDL) est une association gérée par les élèves. Elle anime la vie de l'établissement à travers des clubs, projets culturels, citoyens ou sportifs. Chacun peut y adhérer en début d'année (cotisation) et s'impliquer plus largement dans l'organisation ou la gestion. **Renseignez-vous auprès du CPE ou des élèves engagés.**

Le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)

Instance de représentation au niveau de l'académie (Amiens pour la Somme), le CAVL réunit des lycéens élus dans leur CVL, aux côtés de personnels, chefs d'établissement et parents. Il se réunit 2 à 3 fois par an pour travailler sur des thèmes comme l'environnement scolaire, la santé ou la démocratie lycéenne. Pour y participer : il faut être élu au CVL de son lycée, puis candidater auprès du rectorat. Le mandat dure 2 ans, renouvelables.

Le Conseil national de la vie lycéenne (CNVL)

Le CNVL réunit, au niveau national, les élus des CAVL de chaque académie. Il échange avec le ministre de l'Éducation nationale sur les questions de vie lycéenne : conditions d'étude, lutte contre les discriminations, santé, culture, citoyenneté... Chaque académie désigne, parmi les membres de son CAVL, un ou deux représentants pour siéger au CNVL. Les membres sont élus pour 2 ans. Les représentants de l'académie d'Amiens sont désignés par le recteur et participent aux travaux à Paris ou en visio.

Plus d'infos sur le CAVL et le CNVL : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/vie-lyceenne-41546>

Les syndicats lycéens

Les syndicats lycéens défendent les droits des lycéens et portent leurs revendications auprès des institutions. Ils s'expriment sur la qualité de l'enseignement, le climat scolaire, la santé, l'égalité, l'environnement...

Les adhérents peuvent participer à des campagnes d'information, organiser des actions collectives et se former à la représentation et au dialogue. Ces syndicats sont accessibles directement via leurs sites internet ou grâce à des relais dans les établissements.

Les principaux syndicats lycéens :

- > Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne (FIDL) :
<https://www.fidl.org/>
- > Voix Lycéenne (VL) :
<https://www.facebook.com/lavoixlyceenne.fr/>

Liens utiles :

<https://www.education.gouv.fr/droits-des-lyceens-7994>

Fin du SNU (Service National Universel)

Lancé en 2019 et porté par l'Élysée, le Service National Universel (SNU), dispositif visant à renforcer la cohésion nationale et à encourager l'engagement des jeunes à travers un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général, prendra fin le 1er janvier 2026.

Sur son territoire

Vous vous intéressez à la vie de votre territoire ? Que ce soit à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou de son département, plusieurs dispositifs permettent aux jeunes, même avant 16 ans, de faire entendre leur voix, de proposer des idées et de participer à des actions concrètes.

Les Conseils municipaux des jeunes et Conseil municipaux des Adolescents

Le CMJ (ou CMA en fonction des villes) est une instance participative où les jeunes peuvent représenter les autres jeunes de leur ville, proposer des idées et porter des projets utiles à la vie de la commune : aménagements urbains, événements, actions solidaires ou environnementales... Les jeunes élus participent à des réunions, échangent avec les élus municipaux, donnent leur avis sur les projets de la ville, etc.

Les CMJ/CMA sont mis en place localement : chaque commune définit ses propres règles. Les candidatures sont souvent ouvertes aux jeunes. L'âge minimum requis dépend des villes. Une élection ou une sélection peut être organisée dans les écoles ou collèges.

Pour en savoir plus : renseignez-vous directement auprès de la mairie de votre commune.

Les Conseils de quartier

Dans certaines villes, les jeunes peuvent rejoindre un conseil de quartier, lieu de dialogue entre habitants, associations, commerçants et élus. C'est l'occasion de donner son avis, proposer des idées ou participer à des projets locaux pour améliorer le cadre de vie. Tous ne sont pas ouverts aux mineurs : **renseignez-vous auprès de votre mairie pour savoir si vous pouvez vous y engager.**

Le Conseil départemental des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance

Le Conseil départemental des jeunes réunit, dans la Somme, **des jeunes de 7 à 21 ans accompagnés par l'ASE.** Il leur permet de partager leur vécu, proposer des idées et participer à l'amélioration des pratiques professionnelles.

Les cinq rencontres prévues dans l'année sont animées autour de thèmes importants comme le logement, le parcours scolaire ou la participation citoyenne, et permettent de formuler des propositions concrètes.

Pour en savoir plus, vous pouvez en parler avec un éducateur, votre famille d'accueil ou contacter l'équipe du Conseil départemental des jeunes.

Conseil départemental des jeunes de la Somme

03 22 97 20 31

cdj@somme.fr

<https://www.somme.fr/cdj/>

S'engager avant 16 ans

Les consultations citoyennes et budgets participatifs

De plus en plus de collectivités (communes, intercommunalités, départements, régions) organisent des consultations citoyennes ou budgets participatifs pour associer les habitants aux décisions. Dès 13-14 ans, vous pouvez parfois voter, proposer un projet ou siéger dans un jury citoyen. Les thèmes concernent souvent l'environnement, le cadre de vie, les mobilités ou la jeunesse. Ces dispositifs ponctuels varient selon les collectivités. La participation se fait par candidature ou inscription (un accord parental pour les mineurs peut être demandé). Beaucoup de démarches passent par des plateformes en ligne.

Dans la Somme

- **Conseil départemental de la Somme** : budget participatif ouvert aux habitants dès 10 ans et aux associations. Les projets retenus sont soumis au vote des Samariens. Ceux sélectionnés sont financés par le Département. <https://jeparticipe.somme.fr/>
- **Ville d'Amiens** : consultations ouvertes aux jeunes, notamment pour des projets de quartier. <https://jeparticipe.amiens.fr/>

Renseignez-vous auprès de votre mairie pour savoir si une consultation est en cours.

Dans des projets collectifs

S'engager dans un projet collectif, c'est participer à une action concrète aux côtés d'autres jeunes ou de sa famille. Que ce soit à travers un chantier, un programme international ou une Junior Association, ces expériences permettent de coopérer pour mener à bien un projet commun.

Les Chantiers familles

Ces chantiers permettent aux familles de participer ensemble à une mission bénévole (restauration, environnement, solidarité...) en France ou à l'international, généralement en été. Les chantiers famille ont une **durée de 7 à 15 jours**. Les familles travaillent ensemble, **entre 3 et 6 heures par jour**. Les week-ends sont l'occasion de sorties et d'activités de loisirs, créant des moments de partage avec d'autres familles internationales.

Les Chantiers ados

Les chantiers ados permettent à des jeunes (dès 13, 14 ou 15 ans selon les organismes) de participer à un projet collectif pendant les vacances scolaires en France ou en Europe. Il peut s'agir de réhabiliter un bâtiment, de restaurer un mur en pierre, d'aménager un espace naturel, ou encore de réaliser une fresque murale. Sur les chantiers « Ados », organisés pour des groupes de mineurs, **le temps de travail n'excède pas les 25 heures hebdomadaires**. Des temps de loisirs sont proposés durant le séjour. **Les chantiers sont proposés par les communes, les centres sociaux, les MJC, ou les structures jeunesse du territoire.** Ils durent une, deux ou trois semaines. Une inscription est nécessaire, avec l'accord des parents. Les places étant limitées, il est conseillé de se renseigner dès le printemps pour les chantiers d'été.

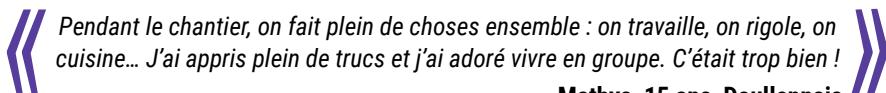
Dans la Somme, plusieurs territoires organisent régulièrement ce type de projets (Friville-Escarbotin, Péronne, Montdidier, etc.).

Contacts et liens utiles pour les Chantiers familles et Chantiers ados

Concordia - Délégation Picardie / Nord-Pas-de-Calais

25 rue Riolan, 80000 Amiens
03 22 39 06 47
picardie.nfdc@concordia.fr
concordia.fr

- > **Études et Chantiers (UNAREC) :**
etudesetchantiers.org
- > **Cotravaux :**
cotravaux.org
- > **Solidarités Jeunesse :**
<https://www.solidaritesjeunesse.org/>
- > **Club du Vieux Manoir (patrim**
<https://clubduvieuxmanoir.fr/>

 Pendant le chantier, on fait plein de choses ensemble : on travaille, on rigole, on cuisine... J'ai appris plein de trucs et j'ai adoré vivre en groupe. C'était trop bien !

Mathys, 15 ans, Doullennais

Créer une junior association

La Junior Association permet à des jeunes de 11 à 18 ans de monter un projet (culturel, sportif, média...) avec un cadre légal simple, même sans être majeurs.

Elle offre les moyens d'agir : ouvrir un compte bancaire, demander des financements, souscrire une assurance, signer des conventions...

C'est une première étape vers la vie associative : autonomie, organisation, gestion de projet, travail collectif.

Comment faire ?

- Être au moins deux mineurs (des majeurs peuvent participer, mais les mineurs doivent rester majoritaires).
- Faire une demande d'habilitation en ligne sur <https://juniorassociation.org/>
- S'octroyer d'une cotisation annuelle de 15 €.
- Après acceptation du dossier, le groupe obtient le label Junior Association et bénéficie d'un accompagnement par un référent local. (lieu de réunion, financements, banque, partenariats, assurance...).

Plus d'infos sur notre fiche :

<https://www.ij-hdf.fr/informations/creer-une-association> sur <https://juniorassociation.org/>

Les Relais départementaux pour être accompagné dans la Somme

Ligue de l'Enseignement - Fédération de la Somme

21 rue, François Génin, 80000 Amiens
Aurélie FRANCOIS
06 07 19 30 16
aurelie.francois@laligue80.fr

Coordination des MJC des Hauts de France

Laurent TOULMONDE
5 Boulevard Roosevelt
02100 Saint-Quentin
Pour contacter votre relais :
03 23 62 62 20 - 06 23 10 39 70
laurentToulmonde@cmjc-hdf.fr

Centre Animation Jeunesse

Sandrine Tetu - accompagnatrice
80210 Feuquières-en-Vimeu
03 22 30 68 87 - 06 30 52 51 46
sandrine.tetu@cc-vimeu.fr

LE BÉNÉVOLAT

Il est possible de devenir bénévole dès le collège ou le lycée, avec l'accord des parents. De nombreuses associations accueillent des jeunes pour des missions ponctuelles ou régulières : événements solidaires, actions environnementales, soutien logistique, animation...

Être bénévole, c'est quoi ?

C'est donner de son temps libre pour aider les autres, défendre une cause ou contribuer à la vie d'une association. Le bénévolat repose sur un engagement volontaire, sans rémunération, et peut prendre des formes variées : sur le terrain ou à distance, ponctuel ou régulier, en France ou à l'étranger.

Sous toutes ses formes

Le bénévolat peut s'exercer :

- **ponctuellement ou régulièrement**
- **en France ou à l'étranger**
- **en présentiel ou à distance** (en ligne : appels à des personnes isolées, animation de chats d'écoute, gestion des réseaux sociaux, rédaction de newsletters, traduction...)

Trouver une mission de bénévolat

- > Contacter directement une association locale ou suivre l'exemple d'un proche déjà engagé.
- > Rejoindre une action ponctuelle dans votre commune (collecte alimentaire, festival, événement sportif).
- > Utiliser des plateformes :
 - jeveuxaider.gouv.fr
 - <https://www.tousbenevoles.org/>
 - francebenevolat.org

Ce qu'il faut savoir

- **Pas d'âge minimum** : l'accord parental suffit pour les mineurs.
- **Aucune compétence n'est exigée**, mais vos savoir-faire (informatique, sport, communication...) peuvent être utiles.
- **L'engagement est modulable** : soirée, week-end, vacances ou événement particulier. Vous choisissez en fonction de vos besoins et de ceux de la structure.
- **C'est non rémunéré**, mais certains frais (déplacement, repas, achat de matériel) peuvent être remboursés. À défaut, ils peuvent être considérés comme des dons ouvrant droit à réduction d'impôt.
- **Pas de contrat** : vous êtes libre de mettre fin à votre engagement à tout moment.

Comment candidater ?

Vous candidatez en ligne ou directement auprès de l'association. Un entretien est parfois proposé pour préciser vos motivations, vos attentes, vos disponibilités et votre rôle. Certaines missions peuvent nécessiter une formation courte ou une vérification d'antécédents.

Je suis bénévole au Secours populaire, j'aide à préparer les collectes et à accueillir les familles. C'est ma manière de contribuer, à mon échelle et de me sentir utile concrètement.

Sandra, 22 ans, bénévole à Ailly-sur-Somme

Le bénévolat dans la Somme

Le département compte environ 10 000 associations actives, dans des domaines variés : sport, culture, environnement, solidarité... Chaque année, près de 8 nouvelles associations voient le jour pour 10 000 habitants.

Exemples de missions locales :

- Association Valentin Haüy Somme : accompagner des personnes déficientes visuelles (informatique, sorties culturelles).
- France Bénévolat Somme (Amiens) : accueil, orientation et sensibilisation autour du bénévolat.
- Banque Alimentaire : organisation de collectes alimentaires.
- Habitat et Humanisme Somme : accompagnement des personnes logées, communication, entretien (formations proposées).
- Clubs sportifs, Croix-Rouge, Agir ABCD... : animation, soutien scolaire, communication.

CRITÈRES	BÉNÉVOLAT	VOLONTARIAT
Âge minimum	Pas de conditions d'âge	En général, 16 ans (France) ou 18 ans (international)
Diplôme	Aucun diplôme requis	Aucun diplôme requis
Durée	Pas de durée imposée, engagement libre (ponctuel ou régulier)	Définie par contrat : mission courte (2 à 3 semaines), moyenne (1 à 3 mois), ou longue (6 mois à 1 an)
Nombre d'heures	Variable, selon disponibilité	Nombre d'heures minimum précisé dans le contrat
Indémnité	Non	Oui, indemnité mensuelle
Contrat d'engagement	Non, mais respect des statuts et règles de sécurité	Oui, signé entre le volontaire et la structure d'accueil
Couverture sociale	Non (sauf cas particuliers)	Oui (maladie, accident, maternité, invalidité...)
Rupture d'engagement	Libre, sans formalité	Préavis d'un mois (sauf exception)

Les congés pour les bénévoles

Pour les salariés et agents publics, il existe des congés spécifiques :

- Congé de représentation : représenter une association agréée, jusqu'à 9 jours ouvrables/an.
- Congé de formation de cadres et animateurs : pour les responsables associatifs de jeunesse/éducation populaire, jusqu'à 6 jours/an.
- Congé de solidarité internationale : mission humanitaire à l'étranger, jusqu'à 6 mois (non rémunéré sauf accord).

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou du service Ressources Humaines.

Engagez-vous selon vos envies, vos valeurs, et votre disponibilité. Si une mission ne vous convient pas, vous avez le droit d'arrêter, de tester autre chose...

S'engager avant 16 ans

Les programmes internationaux accessibles avant 16 ans

Certains programmes accueillent des jeunes dès 14 ou 15 ans (parfois plus tôt), avec un encadrement adapté et l'accord des parents. Ces séjours sont l'occasion de vivre une expérience humaine forte, de développer l'autonomie et de s'ouvrir à de nouvelles façons de vivre et de penser.

Chantiers internationaux pour mineurs

Organisés par des structures comme Concordia ou Solidarités Jeunesse, **ces séjours sont spécialement conçus pour les 14-17 ans**. Les projets peuvent porter sur la restauration du patrimoine, l'aménagement d'espaces naturels, la création artistique ou des actions environnementales. Ils durent 1 à 3 semaines. Les activités sont encadrées par des animateurs formés.

Séjours linguistiques solidaires

Ils combinent cours de langue, immersion culturelle et actions solidaires locales : aide dans un centre communautaire, soutien scolaire, sensibilisation à l'environnement... Ces séjours permettent à la fois de progresser dans une langue étrangère et de contribuer à un projet utile. Ils durent 1 à 4 semaines en moyenne.

Projets humanitaires courts encadrés

Certaines ONG accueillent des jeunes dans des missions adaptées à leur âge, encadrées par des animateurs expérimentés. Les missions (aide aux enfants, protection animale, sensibilisation écologique...) durent 1 à 3 semaines.

Échanges de jeunes - Erasmus+ Jeunesse

Rencontres interculturelles de 1 à 3 semaines dans un pays européen, avec des jeunes d'autres nationalités, autour d'un thème commun (sport, environnement, culture...). Activités en groupe, ateliers créatifs, sorties culturelles. Accessibles dès 13 ou 14 ans selon les projets.

Volontariat en famille

Certaines structures proposent des missions où le jeune s'engage aux côtés de ses parents : protection d'espaces naturels, accueil touristique solidaire, chantiers culturels... Ces volontariats se font souvent 1 à 2 semaines, en France ou à l'étranger.

Comment y participer ?

S'informer tôt : la préparation (inscription, formalités, financement) peut prendre plusieurs mois.

Vérifier l'encadrement : les animateurs sont-ils formés ? Combien sont-ils ? Combien de jeunes constituent le groupe ?

Discuter du projet en famille : choisir ensemble la destination et le type de mission.

Prévoir un budget : certains programmes sont payants, mais il existe des aides (bourses régionales, dispositifs « Découvrir le monde », aides des collectivités locales).

Contacts et liens utiles

Concordia

Délégation Picardie / Nord-Pas-de-Calais
25 rue Riolan, 80000 Amiens
03 22 39 06 47
picardie.npdc@concordia.fr
concordia.fr

Maison des Volontaires

Hauts-de-France
25 rue Riolan, 80000 Amiens
06 16 09 75 95
hautsdefrance@maisondesvolontaires.org
<https://www.maisondesvolontaires.org/>

Solidarités Jeunesse

<https://www.solidaritesjeunesse.org/>

Études et Chantiers (UNAREC)

etudesetchantiers.org

Erasmus+ Jeunesse

<https://agence.erasmusplus.fr/>

Découvrir le monde

<https://www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/>



LES PROGRAMMES JEUNES DES ONG

Certaines grandes ONG proposent des programmes spécialement conçus pour les jeunes, afin de s'engager, apprendre et agir sur des enjeux de société.

UNICEF France

Programme "Jeunes Ambassadeurs" (6-26 ans)

Sensibilisation aux droits de l'enfant dans son établissement scolaire ou son territoire. Formation et accompagnement proposés.

Plus d'infos : <https://www.unicef.fr/nous-rejoindre/devenir-benevole/jeunes-ambassadeurs/>

Club UNICEF (généralement âgés de 13 à 25 ans)

Groupes de jeunes créés dans une école, une université, une MJC, ou indépendamment, pour organiser collectes, expositions, débats, actions solidaires.

Plus d'infos : <https://www.unicef.fr/nous-rejoindre/creation-dun-club-unicef/>

UNICEF France - Comité Hauts-de-France

38 rue de la Monnaie, 59800 Lille

unicef59@unicef.fr

09 56 48 46 47

La Croix-Rouge

La Croix-Rouge accueille des bénévoles dès 12 ans pour des missions de secourisme, d'aide sociale et de sensibilisation. Ses actions jeunesse portent notamment sur cinq axes : lutte contre les discriminations, environnement, lien intergénérationnel, santé et citoyenneté.

Plus d'infos : <https://www.croix-rouge.fr/je-deviens-benevole>

Délégation territoriale de la Somme

Siège départemental

36 square Friant, 80000 Amiens

03 22 22 35 90

Unité locale du Pays du Coquelicot

Actions solidaires

Rue des Otages, 80300 Albert

03 22 76 27 38

Oxfam France Programme jeunes

Engagement d'un an destiné aux 16-26 ans, mêlant formations, actions locales et événements nationaux.

Les participants rejoignent un groupe dans leur région, mènent des campagnes de sensibilisation et de mobilisation autour de trois grands enjeux : la protection de la planète, la lutte contre les inégalités, la réduction de la pauvreté.

Plus d'infos : oxfamfrance.org/agir-oxfam/programme-jeunes

CIVS International

ONG partenaire de l'UNESCO, Le CIVS organise des programmes éducatifs dans plus de 60 pays, dès 11 ans, pour promouvoir la paix et l'amitié entre cultures.

Village (11 ans) : camp international de 4 semaines réunissant des enfants de plusieurs pays.

Interchange (12-15 ans) : échanges de jeunes par famille d'accueil.

Youth Meetings (12-19 ans) : camps courts (1 à 3 semaines) sur des thématiques citoyennes.

Seminar Camps (17-18 ans) : séjours de 3 semaines autogérés par les jeunes eux-mêmes.

International People's Projects (dès 19 ans) : projets collectifs dans des communautés locales.

Plus d'infos :
[https://civs.fr/international](http://civs.fr/international)
CIVS - Comité Nord
contact.nord@civs.fr

S'engager avant 16 ans

Apprendre à secourir

Savoir porter secours est une compétence précieuse qui peut faire la différence face à une urgence. Vous pouvez vous former aux gestes qui sauvent en passant le PSC, une formation simple et accessible qui apprend à protéger, alerter et secourir efficacement. Pour aller plus loin, les jeunes peuvent aussi s'engager comme Jeunes Sapeurs-Pompiers : un parcours plus complet qui associe apprentissage du secourisme, lutte contre les incendies, esprit d'équipe et engagement citoyen.

Passer son PSC (anciennement PSC1)

Le PSC (Prévention et Secours Civiques) est une formation courte, accessible dès 10 ans, qui permet d'apprendre les gestes de premiers secours à réaliser face à une situation d'urgence : protéger, alerter, secourir. En une journée, vous apprenez à réagir face à différents accidents de la vie courante (malaises, brûlures, hémorragies, étouffements, perte de connaissance...) et à utiliser un défibrillateur.

La formation est proposée par la Croix-Rouge, la Protection Civile, les sapeurs-pompiers, certaines associations de secourisme ou mairies. Elle est payante (entre 40 à 75 euros, selon les organismes) mais peut parfois être financée par une collectivité, un établissement scolaire (collège, lycée) ou par un employeur.

Les organismes agréés dans la Somme :

Union Départementale des Premiers Secours (UDPS 80)
7 Square Youri Gagarine, 80450 Camon
0 811 380 180
contact@udps80.com
<https://formation.udps80.com/catalogue>

Protection Civile - Antenne Somme
12 rue Frédéric Petit, 80000 Amiens
07 77 69 13 61
dps.protectioncivile80@orange.fr
mail secretariat : adpc80@orange.fr
<https://www.protection-civile.org/antennes/somme/>

Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 80)
Propose ponctuellement des sessions de formation PSC1, notamment pour les licenciés de clubs et comités sportifs.
2 rue Lescouvé, 80000 Amiens
03 22 47 34 96
somme@franceolympique.com
<https://somme.franceolympique.com/>

La Croix-Rouge

La Croix-Rouge propose de nombreuses sessions de formations PSC dans la Somme.



Scannez le QR Code pour retrouver les prochaines sessions organisées proches de chez vous.

À noter : Il existe également d'autres formations aux gestes de secours, plus courtes comme l'Initiation aux Premiers Secours (IPS) ou l'Apprentissage des Gestes qui Sauvent (GQS), et plus complètes comme le PSE1/PSE2 pour les secouristes bénévoles ou professionnels. Ces formations varient en durée, en niveau de technicité et en public visé.

Plus d'infos : <https://www.ij-hdf.fr/informations/les-formations-et-diplomes-du-secourisme>

Les Jeunes Sapeur-Pompiers

Dès 11 ans, vous pouvez rejoindre une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers pour découvrir les gestes de secours, la lutte contre les incendies, la discipline et le travail en équipe, à travers une formation exigeante et encadrée.

Les JSP suivent des cours théoriques, participent à des manœuvres, à des cérémonies officielles et pratiquent une activité physique régulière, généralement les mercredis et/ou samedis pendant l'année scolaire. Ils peuvent aussi intervenir dans leur établissement pour sensibiliser aux gestes qui sauvent. Après un parcours de 4 ans, ils peuvent passer le Brevet national de JSP, ouvrant la voie à un engagement comme pompier volontaire dès 16 ans (sous conditions).

Comment devenir JSP ?

- Avoir entre 11 et 16 ans.
- Être en bonne condition physique et médicale (certificat demandé).
- Obtenir une autorisation parentale.
- Candidater auprès d'une section JSP agréée, souvent rattachée à une caserne.

Dans la Somme, plusieurs centres de secours peuvent accueillir des JSP : Abbeville, Albert, Péronne, Montdidier, etc. Rapprochez-vous du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 80).

SDIS 80

7 Allée du Bicêtre, 80002 Amiens Cedex

03 64 46 16 00

<https://www.sdis80.fr/>

Infos : <https://www.pompiers.fr/jeune-sapeur-pompier/>

Escadrille Air Jeunesse

Pour les 12-25 ans, l'Escadrille Air Jeunesse permet de découvrir l'aéronautique, les métiers de la défense et de vivre une expérience collective. Pendant 12 mois, les participants intègrent un escadron rattaché à une base aérienne et se retrouvent 1 à 2 fois par mois.

Au programme : visites d'aéronefs, simulateur de vol, initiation à la navigation, parcours d'obstacles, cérémonies, entraînements, secourisme, sensibilisation à l'environnement. Les activités, encadrées par des militaires et bénévoles, ont lieu le soir, le week-end ou pendant les vacances, parfois en stage ou immersion.

Conditions d'accès :

- Être de nationalité française.
- Avoir entre 12 et 25 ans.
- Fournir un certificat médical de non-contre-indication.
- S'engager à participer régulièrement aux activités durant un an.

En savoir plus :

devenir-aviateur.fr/escadrilles-air-jeunesse

Antenne d'Amiens

Christophe Delannoy
eaj.amiens@gmail.com

CIRFA : 19 rue Ernest Cauvin, 80000 Amiens
03 22 33 83 61

ZOOM

LE BAFA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) permet d'encadrer, à titre non professionnel, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs, séjours de vacances, camps sportifs, etc.). Accessible dès 16 ans, c'est souvent le premier pas pour les jeunes qui souhaitent s'impliquer dans l'animation et la vie associative.

Les différentes étapes de la formation

FORMATION GÉNÉRALE	Le stagiaire est préparé aux fonctions d'animateur par le biais de modules théoriques et de mises en situation, afin d'animer des groupes d'enfants et d'adolescents en accueil collectif de mineurs.
STAGE PRATIQUE	Dans les 18 mois suivant la formation générale, le stagiaire doit effectuer un stage pour mettre en pratique les apprentissages de la base BAFA, dans un accueil collectif de mineurs habilité par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.
14 jours minimum	
APPROFONDISSEMENT	Pendant 6 jours (approfondissement) ou 8 jours (qualification), le stagiaire complète sa formation générale dans un domaine spécialisé de l'animation (petite enfance, surveillant de baignade, animer à la mer, etc.)
6 à 8 jours	

À quoi ça sert ?

- Gagner une première expérience professionnelle et de l'autonomie.
- Développer des compétences en animation, gestion de groupe, créativité, organisation.
- Travailler pendant les vacances scolaires dans des structures variées (communes, associations, comités d'entreprise, colonies).
- Découvrir ou confirmer une vocation dans les métiers de l'éducation, du sport, de la culture ou du social.

Combien ça coûte ?

Le coût total varie entre 800 et 1000 €, selon l'organisme et les options choisies.

Des aides peuvent vous être accordées pour financer votre formation. Retrouvez les sur le site du CRIJ Hauts-de-France :

<https://www.ij-hdf.fr/actualite/960/les-aides-au-bafa-bafcdans-le-departement-de-la-somme-80>

Avec le BAFA, j'ai appris à gérer un groupe, à m'adapter, à proposer des idées et à les mettre en place... c'est super formateur. Aujourd'hui, je sais que j'aime travailler avec les enfants et je compte poursuivre dans cette voie. C'est un métier qui a du sens car il participe à former les adultes de demain.

Léa, 23 ans, animatrice Bafa à Roye

À savoir !

- > Vous disposez de 30 mois maximum pour réaliser les 3 étapes.
- > Le suivi de votre formation se fait sur www.jeunes.gouv.fr
- > Après délibération du jury, le BAFA est délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de votre département de résidence.
- > Le BAFA est un diplôme non professionnel, mais il peut être un tremplin vers le BAFD (direction de centres) ou d'autres formations (BPJEPS, métiers de l'animation, de l'enseignement ou du sport).
- > Il existe de nombreuses offres dans les organismes de séjours adaptés. La spécialisation "enfant en situation de handicap" est donc particulièrement appréciée.
- > La qualification Bafa "surveillant de baignade" est à renouveler tous les 5 ans.
- > Le BAFD permet d'exercer les fonctions de directeur. La formation est accessible à partir de 18 ans.

Où s'inscrire ?

Les inscriptions se font en ligne sur le site du Ministère de la Jeunesse :
bafa-bafd.jeunes.gouv.fr.

Les sessions de formation sont organisées par de nombreux organismes de formation agréés.

Familles rurales 80

21 rue Sully, 80000 Amiens
BAFA : 03 22 71 13 90
famillesrurales80@hotmail.fr
BAFD : 03 22 54 61 41
famillesruralespicardie@famillesrurales.org
www.famillesrurales.org/somme

Céméa Picardie

47 boulevard d'Alsace-Lorraine, 80000 Amiens
03 22 71 79 00
contact@cemea-picardie.asso.fr
<https://www.cemea-picardie.fr/>

Fédération des foyers ruraux de la Somme

11 Boulevard de Dury, 80000 Amiens
06 37 63 95 70
foyersrurauxdelasomme@wanadoo.fr
<https://fdfr-80-02.foyersruraux.org/>

Fédération Léo Lagrange Hauts-de-France

265 rue du mal assis, 59000 Lille
03 28 55 95 20
bafabafdf.nord@leolagrange.org
<https://www.leolagrange.org/>

UFCV - Picardie

275 rue Jules Barni, Bâtiment E
80000 Amiens
03 22 33 69 69
bafa-bafdf@ufcv.fr
<https://bafa.ufcv.fr/Infos-pratiques>

Planètes Sciences Picardie

29 rue Condorcet, 80090 Amiens
03 22 47 69 53
picardie@planete-sciences.org
<https://www.planete-sciences.org/hautsdefrance/>

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

40 rue de la Vallée
80027 Amiens Cedex 1
03 22 97 80 80
ddcs80@somme.gouv.fr
<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Formations-et-examens>

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Cité Administrative d'Amiens, Bâtiment C
75 rue de la Vallée
80000 Amiens
03 60 01 94 45
drajes-contact@region-academique-hauts-de-france.fr
<https://www1.ac-lille.fr/jeunesse-engagement-sports-education-populaire-et-vie-associative-122701>

S'engager dès 16 ans

À partir de 16 ans, de nouvelles possibilités d'engagement s'ouvrent, que ce soit dans le cadre des études, lors d'une année de césure, en intégrant une formation ou en rejoignant des dispositifs de réserve ou de volontariat.

Dans le cadre des études

S'engager dans la vie de son établissement d'enseignement supérieur, c'est représenter les autres étudiants, contribuer à la prise de décisions et agir pour améliorer le quotidien universitaire. Les rôles présentés ci-dessous permettent de découvrir le fonctionnement démocratique des institutions, de développer des compétences utiles dans la vie professionnelle (communication, négociation, gestion de projet, organisation d'événements...) et de renforcer son réseau.

Conseil d'Administration (CA) de l'université

Le Conseil d'Administration est l'instance qui fixe les grandes orientations de l'université : budget, organisation des formations, stratégie de recherche, politique de vie étudiante...

Les étudiants y disposent de sièges, peuvent influencer directement les décisions et défendre l'intérêt des étudiants lors des réunions.

Comment s'engager ? Se présenter aux élections universitaires organisées tous les deux ans, souvent via une liste portée par une association ou un syndicat étudiant. Rapprochez-vous des différents syndicats étudiants (voir p.19).

Conseil Académique (CAC)

Le Conseil Académique regroupe des commissions (commission de la Recherche, commission de la Formation et de la Vie universitaire...) qui donnent leur avis sur les formations, la recherche et la vie étudiante. Les représentants étudiants y portent la voix de leurs camarades sur différents points comme l'organisation des examens, les maquettes pédagogiques ou les projets culturels et sportifs.

Comment s'engager ? Les élections se tiennent généralement en même temps que celles du Conseil d'Administration. Les candidatures peuvent se faire à titre individuel ou en étant sur une liste.

Assemblées des élus étudiants

Ces assemblées réunissent régulièrement tous les représentants étudiants de l'université. Elles permettent de coordonner les actions, de partager les informations sur les différents conseils et de préparer des positions communes.

Comment s'engager ? Être déjà élu dans une instance (Conseil d'Administration, Conseil Académique, Conseil de composantes...) pour y participer automatiquement.

Conseil des composantes

Chaque UFR, faculté, institut ou école interne possède un conseil qui prend des décisions sur son organisation pédagogique, son budget et ses projets. Les représentants étudiants défendent les intérêts des étudiants de leur filière et peuvent proposer des actions (projets, aménagements, événements...).

Comment s'engager ? Les élections sont organisées par chaque composante. Les informations sont affichées ou communiquées par le secrétariat. Consulter le site de sa faculté ou composante pour connaître les dates et modalités précises.

Dans le cadre de ses études

Conseil d'administration du Crous

Le Crous gère la restauration universitaire, les logements étudiants, l'attribution de bourses et certaines aides sociales. Les étudiants élus à son Conseil d'Administration peuvent défendre l'amélioration des services et la qualité des conditions de vie.

Comment s'engager ? Se présenter aux élections spécifiques organisées tous les deux ans.

Plus d'infos :

> Crous de Lille Nord Pas-de-Calais :

<https://www.crous-lille.fr/le-crous/les-crous-le-service-public-etudiant/organisation/>

> Crous d'Amiens Picardie :

<https://www.crous-amiens.fr/le-crous/deliberations-du-conseil-dadministration/>

Conseil de résidence du Crous

Dans chaque résidence universitaire, un conseil réunit des étudiants locataires, des représentants du Crous et parfois des associations. On y discute des questions de vie quotidienne, d'animations et d'améliorations possibles.

Comment s'engager ? Se porter volontaire auprès du responsable de la résidence.

Être dans le conseil de résidence, c'est faire le lien entre les étudiants et le Crous. On échange sur tout ce qui touche à la vie étudiante, du tri des déchets aux soirées de rentrée, pour rendre la résidence plus conviviale.

Malik, 21 ans, étudiant à l'UPJV

Syndicats étudiants

Un syndicat étudiant est une organisation qui représente et défend les droits et intérêts des étudiants, tout en participant à la vie démocratique et aux décisions des établissements d'enseignement supérieur. Les membres de ces syndicats peuvent se présenter aux élections universitaires.

Les élus interviennent dans les domaines liés au fonctionnement de l'université et siègent dans les conseils et commissions, tels que le Conseil d'Administration, la Commission de Recherche, ou encore la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. Les syndicats étudiants sont aussi représentés au sein des Crous. Leurs élus participent au Conseil d'Administration ainsi qu'aux différentes commissions et groupes de travail. Dans chaque Crous, la fonction de vice-président étudiant est assurée par un membre d'un syndicat.

Pour en faire partie : adhérez à un syndicat présent sur son campus et participer aux actions. Renseignez-vous directement auprès des syndicats présents sur votre campus.

Liste des principaux syndicats étudiants :

- L'UNEF : <https://unef.fr/>
- La FAGE : <https://www.fage.org/>
- L'UNI : <https://www.uni.asso.fr/>
- L'Union Etudiante : <https://union-etudiante.fr/>

S'engager dès 16 ans

Pendant une année de césure

La césure permet de suspendre temporairement ses études ou sa formation pour vivre une expérience personnelle ou professionnelle enrichissante. Elle peut durer un semestre ou une année entière et se réalise en France comme à l'étranger. Cette période est l'occasion de s'investir dans un projet, de découvrir de nouveaux horizons et de développer des compétences valorisables dans la suite de son parcours. Vous pouvez la mettre à profit pour vous engager !

Pour obtenir plus d'infos sur le cadre et les modalités d'une période de césure lors des études :
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/faq-la-cesure-comment-ca-marche-1453>

Les chantiers de bénévoles

Ces chantiers réunissent des jeunes de tous horizons autour d'un projet collectif d'intérêt général, en France ou à l'étranger. Ils durent de quelques jours à plusieurs semaines et sont organisés par des associations spécialisées. Les thématiques sont variées : restauration du patrimoine, environnement, aménagement d'espaces collectifs, événements culturels... Au-delà du travail, la vie collective (hébergement, repas, activités de groupe) favorise les échanges interculturels.

Bon à savoir : Accessibles dès 16 ans, sans prérequis, les chantiers bénévoles constituent une bonne première expérience d'engagement. Une participation financière modeste est souvent demandée pour l'hébergement et les repas.

Retrouvez les chantiers de bénévoles proposés par les différents organismes et associations sont à retrouver sur le site Cotravaux : www.cotravaux.org

Contact dans la Somme

Concordia - Délégation Picardie / Nord-Pas-de-Calais
25 rue Riolan, 80000 Amiens
03 22 39 06 47
picardie.npdc@concordia.fr
concordia.fr

À noter : Il existe aussi des chantiers adolescents (proposés dès 14 ans, ils combinent découverte, apprentissage et loisirs, avec un encadrement adapté) et des chantiers familles, qui permettent aux parents et aux enfants de partager une expérience intergénérationnelle sur un projet collectif (voir p.12).

Le Wwoofing

Le Wwoofing (World-Wide Opportunities on Organic Farms) permet de découvrir la vie d'une ferme biologique, en France ou à l'étranger. En échange du gîte et du couvert, les volontaires participent quelques heures par jour aux activités : jardinage, récolte, soin aux animaux, transformation de produits... Cette immersion dans l'agriculture bio et les modes de vie alternatifs, favorisent l'échange interculturel, l'autonomie et l'adaptabilité. En France, l'inscription se fait via www.woof.fr (adhésion annuelle ~25 €).

À l'étranger, chaque pays a sa plateforme nationale, recensée sur www.woof.net.

Avant de partir : vérifier les conditions d'entrée (visa, durée de séjour), souscrivez une assurance voyage et prévoyez un budget transport.

À savoir : le Wwoofing n'est pas rémunéré ; en France, il ne nécessite pas de visa.

 *J'ai passé une année de césure au Canada en Wwoofing, dans plusieurs fermes bio. J'ai adoré découvrir ce pays, travailler dehors et rencontrer des gens du monde entier.* 

Clovis, 27 ans, de Corbie

ZOOM

SUR LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général. Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), il permet de s'investir dans une mission utile, de développer des compétences et de bénéficier d'une indemnité mensuelle.

Qu'est-ce que c'est ?

Créé en 2010, le Service Civique propose des missions d'une durée de 6 à 12 mois, à raison de 24 à 35 heures par semaine. Il ne s'agit pas d'un emploi, mais d'une mission d'intérêt général réalisée dans une structure d'accueil agréée (association, collectivité territoriale, établissement public...). Les volontaires peuvent s'engager en France ou à l'étranger (voir p.31) selon la mission choisie.

Les formations

Les volontaires en Service Civique doivent obligatoirement réaliser deux formations pendant leurs missions :

- **La Formation Civique et Citoyenne** qui dure une à deux jours.
- **La Formation Prévention et Sécurité Civiques (PSC)**, qui dure une journée. (voir p.14)

Ces formations sont entièrement financées par la structure d'accueil.

10 grands domaines d'action

Solidarité (ex : lutter contre l'isolement des personnes âgées)

Environnement (ex : sensibiliser à la protection de la biodiversité)

Culture et loisirs (ex : organiser des événements culturels)

Éducation pour tous (ex : réaliser des ateliers de lecture auprès d'enfants)

Sport (ex : promouvoir le sport auprès de différents publics)

Mémoire et citoyenneté (ex : animer des ateliers autour des valeurs de la République)

Santé (ex : informer les adolescents sur la sexualité et la contraception)

Intervention d'urgence (ex : soutenir la logistique d'un centre d'hébergement d'urgence).

Développement international et action humanitaire (ex : aider à la scolarisation d'enfants dans une zone défavorisée)

Citoyenneté européenne (ex : organiser des ateliers sur l'Union européenne dans les établissements scolaires)

Conditions et indémnisation

- > **Âge requis** : 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap).
- > **Nationalité** : ouverte aux ressortissants français, citoyens de l'UE, ou étrangers résidant régulièrement en France depuis au moins un an.
- > **Indemnisation** : environ 619 € nets par mois (dont une partie versée par l'État et une partie financée par la structure d'accueil)
- > **Protection sociale** : couverture complète, affiliée au régime général de la Sécurité sociale.

ZOOM

SUR LE SERVICE CIVIQUE

Un accompagnement personnalisé

Chaque volontaire est accompagné par un tuteur chargé de son intégration, du suivi de sa mission et de la valorisation de ses compétences. Des entretiens, ateliers ou mises en relation peuvent être proposés. En fin de mission, un bilan (attestation ou certificat) vient reconnaître les acquis et soutenir les projets futurs.

Ce que ça apporte

Des compétences : communication, travail en équipe, gestion de projet...

De l'expérience : une immersion dans un domaine professionnel.

Un réseau : rencontres avec d'autres volontaires, professionnels et partenaires.

Une valorisation : l'expérience est reconnue par les employeurs et peut être intégrée dans un CV ou un dossier scolaire/universitaire.

Bon à savoir !

Le Service Civique peut se cumuler avec des études ou un emploi à temps partiel.

Aucune qualification ou expérience préalable n'est nécessaire.

Des missions existent dans presque toutes les communes et intercommunalités de la Somme.

C'est un dispositif que l'on peut faire une seule fois pleinement dans son parcours.

Les volontaires en Service Civique ont des droits et des avantages. Plus d'infos :

<https://www.service-civique.gouv.fr/etre-volontaire/etape03-realiser-mon-service-civique/avantages-volontaires-service-civique>

Des aides peuvent être accordées aux volontaires : aide au logement (APL, ALS), maintien de la bourse sur critères sociaux, tarifs réduits, aide au permis de conduire...

Retrouvez les sur : <https://www.jj-hdf.fr/informations/volontariat-et-benevolat> Rubrique «Dispositifs et aides»

Où se renseigner ?

DRAJES Hauts-de-France, Pôle Service Civique : coordination régionale des missions.

Ligue de l'Enseignement, Fédération de la Somme : accompagnement à la recherche de mission et à la préparation.

Unis-Cité Amiens : recrutement et formation des volontaires.

Les Missions Locales : information et orientation vers des offres adaptées.

Les Structures Informations Jeunesse du département : information sur le dispositif et orientation vers des offres.

Retrouvez les coordonnées et liens utiles de ces structures à la fin du guide (p.46)

Découvrez le Service Civique en vidéo !

Scannez le QR code pour retrouver toutes nos vidéos consacrées au Service Civique !



Liens utiles

- Offres et candidatures :
<https://www.service-civique.gouv.fr/>
- Unis-Cité Hauts-de-France :
www.uniscite.fr
- Ligue de l'Enseignement :
<https://laligue.org/>
- France Volontaires :
<https://france-volontaires.org/>
- CRIJ Hauts-de-France :
<https://www.jij-hdf.fr/>

Comment s'engager ?

1. Créer un compte sur le site officiel :
[www.service-civique.gouv](https://www.service-civique.gouv.fr/)
2. Rechercher une mission par lieu, domaine et/ou structure.
3. Candidater en ligne (un CV peut vous être demandé).
4. Échanger avec la structure sur votre motivation, la mission proposées et vos attentes respectives.

Le Service Civique d'initiative

Le Service Civique permet de créer votre propre mission et de tester un projet citoyen, seul ou à plusieurs.

Vous serez accompagné pour passer de l'idée au projet, puis du projet à l'action. Certains organismes proposent ce type de mission (par exemple *Osons ici et Maintenant*, d'Unis Cité).

Les offres sont disponibles sur www.service-civique.gouv.fr. Vous pouvez aussi proposer directement votre idée à une association qui pourrait être intéressée.

Le programme Volont'R

Ce programme s'adresse à la fois aux jeunes réfugiés ou étrangers primo-arrivants et aux jeunes Français. Il leur permet de réaliser ensemble des missions de Service Civique dans des associations ou collectivités.

L'objectif est de favoriser la rencontre, l'échange et l'intégration des personnes réfugiées dans la société française, dans une perspective de cohésion sociale.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [service-civique.gouv.fr](https://www.service-civique.gouv.fr) et tapez Volont'R dans le moteur de recherche.

Le dispositif Handiciviq'

Porté par l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV), le dispositif Handiciviq vise à faciliter l'accès des jeunes en situation de handicap au Service Civique et au Corps européen de solidarité.

Si vous êtes concerné, vous pouvez contacter l'antenne UFCV la plus proche pour bénéficier d'un accompagnement dans la recherche d'une mission et d'un suivi tout au long de votre volontariat. L'UFCV peut également aider à mettre en place les aménagements et adaptations nécessaires pour que la mission se déroule dans les meilleures conditions.

Plus d'infos : www.ufcv.fr

Le Service Civique écologique

Ce dispositif permet de s'engager concrètement dans la lutte contre le dérèglement climatique. Les missions concernent toutes la transition écologique et ses enjeux :

- sensibilisation aux gestes éco-citoyens dans les quartiers ou les écoles,
- entretien et animation de jardins partagés,
- préservation des espaces naturels,
- observation et inventaire des espèces protégées,
- plantation d'arbres pour préserver la biodiversité.

Sur www.service-civique.gouv.fr, il suffit de cocher le tag « Service Civique écologique » dans la recherche de missions pour trouver ces opportunités.

S'engager à partir de 16 ans

S'engager dans la Sécurité Civile, une Réserve civique et citoyenne ou une Garde nationale

S'engager dans la sécurité civile, une réserve ou la Garde nationale, c'est contribuer à l'intérêt général aux côtés de l'État ou d'associations, de manière ponctuelle ou régulière. Les domaines sont variés : solidarité, santé, éducation, environnement, sport, mémoire, citoyenneté ou encore interventions d'urgence. Selon son âge et ses disponibilités, chacun peut trouver une mission adaptée.

La Sécurité Civile

La Réserve Sanitaire

Cette réserve réunit des professionnels de santé et du médico-social (médecins, infirmiers, psychologues, pharmaciens, aides-soignants, assistants de régulation médicale, secrétaires médicaux...) ainsi que des étudiants de ces filières. Elle intervient en renfort des établissements lors de situations exceptionnelles : pandémie, attentat, épisode climatique, etc. L'engagement se fait par un contrat de 3 ans renouvelable, avec possibilité d'être mobilisé jusqu'à 45 jours par an, voire 90 en cas de crise majeure. Les réservistes perçoivent une indemnité lorsqu'ils sont appelés en mission.

Pour rejoindre la réserve sanitaire : inscrivez-vous en ligne et répondez à une mission sur www.reservesanitaire.fr

Les Réserves civiques et citoyennes

La Réserve communale de sécurité civile

Ouverte sans condition d'âge, elle permet de s'engager auprès de sa commune pour 1 à 5 ans renouvelables. Les bénévoles appuient les agents municipaux et élus lors de catastrophes ou accidents majeurs : informer la population, participer à une évacuation, aider les sinistrés.

Pour intégrer cette réserve, il est impératif de contacter votre mairie.

La Réserve territoriale citoyenne

Ce dispositif, ouvert à toutes et à tous sans limite d'âge, permet de s'engager bénévolement quelques heures auprès de sa commune ou de ses voisins. Les missions sont variées : aider les enfants à traverser aux abords des écoles, participer à l'entretien d'espaces verts, accompagner aux devoirs, ou encore apporter un soutien lors d'événements locaux.

Plus d'infos : <https://lheurecivique.fr/>

La Réserve civique générale

Elle permet de s'engager bénévolement dès 16 ans, de manière occasionnelle auprès d'organisations publiques et associatives. Cette réserve couvre dix domaines d'action : l'éducation pour tous, la santé pour tous, le bénévolat de compétences, la protection de la nature, la solidarité et l'insertion, le sport pour tous, la prévention et la protection, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale, l'art et la culture pour tous.

Inscription et candidature sur le site : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>

Sécurité civile, Réserve civique et citoyenne, Gardes Nationales

La Réserve citoyenne de l'Éducation nationale

Elle permet aux bénévoles âgés d'au moins 18 ans de réaliser des interventions ponctuelles au sein d'établissements scolaires, en appui aux activités éducatives de l'enseignant ou dans le cadre périscolaire. Ces actions portent sur divers sujets : les valeurs de la République, l'éducation à la laïcité et à la citoyenneté, la lutte contre le harcèlement, l'éducation à l'actualité, aux médias et aux réseaux sociaux.

Plus d'infos : <https://www.education.gouv.fr/la-reserve-citoyenne-de-l-education-nationale-3020>

La Réserve de la protection judiciaire de la jeunesse

Ouverte aux 18-75 ans de nationalité française, cette réserve permet d'épauler le personnel et de renforcer l'accompagnement des jeunes en difficulté en fonction de vos connaissances et compétences. Les missions peuvent concerner le soutien éducatif, la formation et le mentorat de professionnels ou l'ingénierie de projets. L'engagement dure 1 an renouvelable et la durée d'intervention est de 150 jours maximum par an. Les réservistes perçoivent des indemnités journalières (120 € à 200 € bruts/jour) en fonction de la mission.

<https://lajusticerecrute.fr/actualites/rejoignez-la-reserve-de-la-protection-judiciaire-de-la-jeunesse>

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires (JSP)

Accessible aux jeunes de 11 à 14 ans, ce dispositif permet de découvrir le métier de sapeur-pompier et de se former, en dehors du cadre scolaire, aux gestes qui sauvent et aux techniques de lutte contre l'incendie. Il offre également l'opportunité de pratiquer une activité sportive et de participer à des cérémonies officielles. À l'issue du parcours, les jeunes peuvent se présenter au Brevet national de jeune sapeur-pompier.

Plus d'infos : rendez-vous dans la partie « Avant 16 ans » de ce guide (p.15).

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV)

De 16 à 56 ans, il est possible de s'engager comme sapeur-pompier volontaire par le biais d'un contrat de 5 ans renouvelable, en parallèle de ses études ou de son activité professionnelle. Les missions confiées aux volontaires concernent la lutte contre les incendies, les secours et soins d'urgence aux personnes, ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Pour candidater, il n'est pas obligatoire d'être de nationalité française, mais il est impératif de jouir de ses droits civiques et de présenter un bulletin n°2 du casier judiciaire vierge. Le recrutement comprend ensuite des évaluations médicales (psychologique, physique et obligations vaccinales) ainsi que des tests d'aptitude physique.

Les sapeurs-pompiers volontaires perçoivent une indemnité calculée en fonction de leur grade (de sapeur à officier).

Informations et candidature auprès de son Service Départemental d'Incendie et de Secours - SDIS ou www.pompiers.fr/sapeur-pompier-volontaire/

SDIS 80

7 Allée du Bicêtre, 80002 Amiens Cedex

03 64 46 16 00

<https://www.sdis80.fr/>

S'engager dès 16 ans

La Garde nationale et les volontariats dans les armées

La Réserve opérationnelle de l'armée de Terre, de l'Air ou de la Marine

Accessible dès 17 ans, elle permet de s'engager pour 1 à 5 ans renouvelables afin de renforcer temporairement les forces armées. Les missions portent sur la protection de la population, des sites militaires ou l'appui en cas de catastrophes naturelles ou technologiques.

Plus d'infos : www.reservistes.defense.gouv.fr

La Réserve civique générale

ouverte dès 16 ans, elle propose des missions bénévoles ponctuelles dans dix domaines : éducation, santé, environnement, solidarité, sport, prévention, mémoire, culture, citoyenneté, coopération internationale.

Inscription et candidature : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>

La Réserve opérationnelle de la Gendarmerie Nationale

Dès 17 ans, les réservistes interviennent quelques jours ou semaines par an pour des missions de sécurité : contrôles routiers, participation à des enquêtes ou appui administratif selon leurs compétences. L'engagement, d'un an minimum renouvelable, donne droit à une indemnité.

Plus d'infos : www.devenir-gendarme.com

Réserve citoyenne ou opérationnelle de la Police Nationale

Dès 18 ans, il est possible de rejoindre une réserve de la police pour renforcer les équipes de la Police nationale sur le terrain : assistance aux victimes, prévention, enquêtes, sécurité routière ou gestion des flux aux frontières et dans les aéroports.

- **Réserve citoyenne** : contrat d'un an renouvelable, de 24 heures maximum par semaine, dans le cadre de missions ponctuelles. Les réservistes citoyens ne perçoivent pas d'indemnité.
- **Réserve opérationnelle** : contrat d'un à cinq ans, de 90 jours par an maximum. Indemnité calculée en fonction du grade et du lieu d'affectation.

Infos et inscription : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-du-volontaire-civil>

La Réserve citoyenne défense et sécurité

Les bénévoles, appelés "ambassadeurs de la Défense", mènent des actions de sensibilisation auprès du public pour renforcer les liens entre les armées et la société civile. Ils partagent leur expérience, présentent les métiers et les missions de la Défense, de la citoyenneté et de la cohésion nationale.

Informations et candidatures auprès de la Délégation Militaire départementale de la Somme.

DMD de la Somme

36 rue de l'Amiral Courbet
80000 Amiens
03 22 71 77 22/20
dmd80000.secretarie.fct@def.gouv.fr

À savoir : Les réservistes opérationnels au sein des armées, de la gendarmerie et de la police forment la Garde Nationale. **Plus d'infos :** <https://www.defense.gouv.fr/garde-nationale>

La Réserve citoyenne de cyberdéfense

Elle permet à des étudiants et professionnels des technologies de l'information et de la communication volontaires, de participer aux missions liées à la cybersécurité auprès des unités de cyberdéfense des armées. Il est possible d'être réserviste dès 17 ans dans la réserve opérationnelle (contrat d'engagement d'un à cinq ans avec versement d'une indemnité) ou au sein de la réserve citoyenne (statut bénévole, sans indemnité).

Plus d'infos : <https://www.defense.gouv.fr/comcyber/nous-rejoindre/nos-carrieres/reserve-cyberdefense>

Volontariat dans les Armées

Ce dispositif permet de découvrir les métiers des armes et de la défense via un engagement d'au moins 3 mois. Il est ouvert aux jeunes de 17 à 26 ans dans les différentes armées : Terre, Marine, Gendarmerie, Air ou Service de santé. Le volontaire débute comme soldat mais peut évoluer jusqu'au grade d'aspirant. Il perçoit une solde mensuelle et diverses prestations en nature (repas, transport). L'accès est sélectif et les démarches varient selon l'armée choisie.

Gendarmerie nationale :

CIR Amiens
1 rue Caumartin, 80000 Amiens
03 22 72 12 22
cir.amiens@gendarmerie.interieur.gouv.fr
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/recrutement>

Marine nationale :

APER Brest
rue du Colonel Fonferrier, 29200 Brest
02 98 14 97 65 / 02 98 37 79 41
aper-brest.cmi.fct@intradef.gouv.fr
<https://lamarinerecrite.gouv.fr/>

Armée de Terre / Armée de l'Air :

CIRFA Amiens
19 rue Ernest Cauvin, 80000 Amiens
03 22 33 83 61
<https://www.sengager.fr/>
<https://devenir-aviateur.gouv.fr/>

Service de santé des armées :

SeRFRéM Lille
ssa-rayonnement-reserve-lle.contact.fct@intradef.gouv.fr
anmitrha.fr/es-serfrem

Infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1292

Le Service Militaire Volontaire (SMV)

Accessible aux jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi et de la formation, le SMV propose deux statuts : stagiaire ou expert. Les volontaires perçoivent une solde mensuelle et s'engagent pour plusieurs mois afin de se former à un métier. Il existe sept centres pour effectuer son SMV : Montigny-lès-Metz, Châlons-en-Champagne, Brétigny-sur-Orge, La Rochelle, Brest, Ambérieu-en-Bugey et Marseille.

- **Volontaire stagiaire** : sans qualification, il suit une formation de huit à 12 mois selon le métier visé, comprenant une formation militaire, une préparation aux certificats de formation générale et de secourisme, ainsi qu'une formation professionnelle de 400 heures. Nourri, logé, il perçoit une solde mensuelle de 358 €.
- **Volontaire expert** : statut accessible aux jeunes éloignés de l'emploi ou en recherche d'un premier poste, dotés d'un niveau CAP minimum. Le parcours inclut une formation militaire, une formation spécifique et une affectation de quatre mois au sein du SMC (encadrement, conduite, fonctions support). Le volontaire est nourri, logé, et perçoit une solde mensuelle de 745 €. Le contrat dure un an minimum, renouvelable jusqu'à 4 fois.

Plus d'infos : <https://www.le-smv.gouv.fr/>

S'engager à partir de 18 ans

L'engagement citoyen

À partir de 18 ans, on devient acteur à part entière de la vie démocratique. S'engager comme citoyen, c'est exercer ses droits, mais aussi contribuer aux décisions collectives : voter, débattre, adhérer à un parti, un syndicat ou un mouvement citoyen.

Le droit de vote

À partir de 18 ans, chaque citoyen français acquiert le droit de vote. C'est la forme d'engagement citoyen la plus accessible et la plus directe. Participer aux élections, c'est faire entendre sa voix et influencer les décisions publiques.

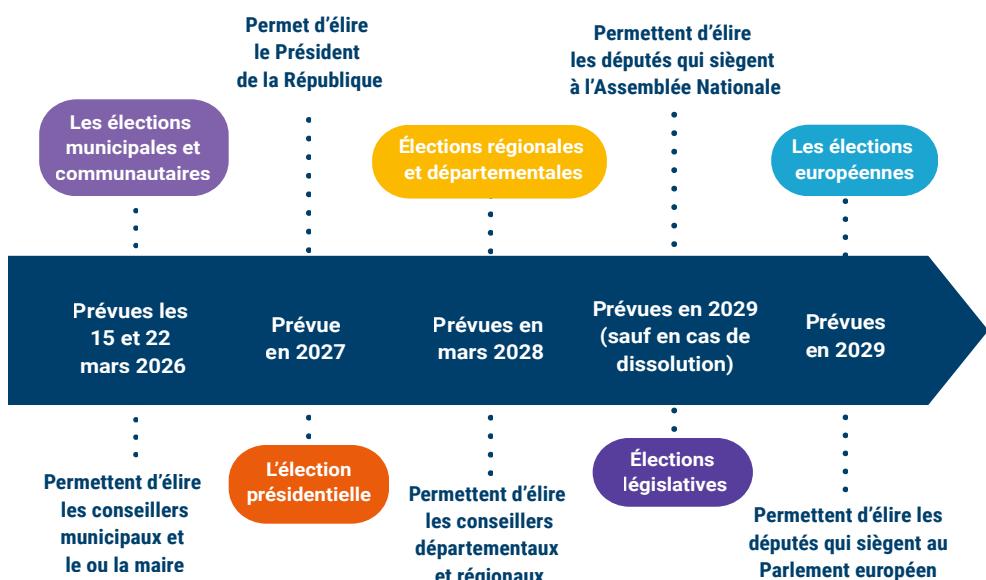
Pourquoi voter ?

- Pour s'exprimer et défendre ses convictions.
- Pour choisir ses représentants : maire, députés, conseillers départementaux ou régionaux, président de la République, députés européens...
- Pour participer à la vie démocratique et contribuer aux choix qui concernent le quotidien (services publics, éducation, environnement, fiscalité, solidarité...).

Comment s'inscrire ?

Si vous avez fait votre recensement citoyen à 16 ans, l'inscription sur les listes électorales est automatique à 18 ans. Si ce n'est pas le cas (ou en cas de déménagement), il faut s'inscrire auprès de la mairie ou sur service-public.fr. La date limite d'inscription est fixée chaque année (généralement au mois de mai pour voter aux élections de juin, ou quelques semaines avant un scrutin national).

Les prochaines élections



Bon à savoir

- Le vote se fait à bulletin secret, dans l'isoloir.
- Si vous êtes absent, vous pouvez voter par procuration (un proche vote à votre place, sur mandat officiel établi en gendarmerie, commissariat ou tribunal). Plus d'infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>
- Il existe aussi un autre type de vote, appelé référendum, où les citoyens sont invités à répondre par oui ou par non à une question qui leur est posée.
- Les dates sont fixées par décret. Restez attentifs aux informations officielles envoyées par votre mairie ou diffusées par les médias.

S'engager dans la vie politique

Exercer un mandat

À partir de 18 ans, il est possible de se présenter à une élection et d'exercer un mandat électif. Être élu, c'est représenter les citoyens et participer à la prise de décisions pour l'intérêt général, à différents niveaux : commune, département, région, Assemblée nationale, Parlement européen...

Pourquoi exercer un mandat ?

- Pour représenter les citoyens et défendre leurs intérêts.
- Pour agir concrètement sur la vie quotidienne (locale, nationale, européenne).
- Pour s'impliquer dans la démocratie et contribuer à des décisions qui engagent l'avenir.
- Pour acquérir une expérience forte de responsabilité publique.

Comment faire ?

- Être éligible : avoir effectué la « [Journée Défense et Citoyenneté](#) », avoir la nationalité française (sauf pour les élections municipales et européennes) et ne pas être privé de vos droits civiques concernant l'éligibilité.
- Se porter candidat lors d'une élection (municipale, départementale, régionale, législative, européenne).
- Dans certains cas, constituer une liste électorale (pour les municipales dans les grandes communes, régionales, européennes).
- Faire campagne, seul ou avec un parti politique, pour convaincre les électeurs.

À savoir : Les conditions d'éligibilité peuvent varier selon le mandat (ex : 24 ans minimum pour être sénateur).

Le cumul des mandats

Depuis la loi du 14 février 2014, le cumul de certains mandats électifs est limité. Un parlementaire (député ou sénateur) ne peut plus exercer simultanément une fonction exécutive locale (maire, président de conseil départemental ou régional, adjoint, vice-président...). L'objectif est de favoriser le renouvellement des élus et de permettre à chacun de se consacrer pleinement à son mandat. En revanche, d'autres cumuls restent possibles : un conseiller municipal peut, par exemple, être également conseiller communautaire ou conseiller départemental, dans la limite des règles fixées par la loi.

S'engager à partir de 18 ans

Mandat	Durée	Suffrage	Échelle	Conditions principales
Conseiller municipal	6 ans	Universel direct (listes électorales de la commune)	Commune	Avoir 18 ans, être électeur et domicilié dans la commune ou y payer des impôts
Maire	6 ans	Élu par les conseillers municipaux (suffrage indirect)	Commune	Être élu conseiller municipal au préalable
Conseiller départemental	6 ans	Universel direct (binôme homme-femme par canton)	Département	Avoir 18 ans, être électeur et domicilié dans le département
Conseiller régional	6 ans	Universel direct (listes régionales)	Région	Avoir 18 ans, être électeur et domicilié dans la région
Député	5 ans	Universel direct (scrutin uninominal majoritaire à deux tours)	Circonscription	Avoir 18 ans, être électeur, résider en France ; incompatibilité avec certaines fonctions (magistrat, préfet, etc.)
Sénateur	6 ans	Universel indirect (grands électeurs : conseillers municipaux, départementaux, régionaux, députés)	Nation	Avoir 24 ans révolus, être électeur ; élu par un collège de grands électeurs
Député européen	5 ans	Suffrage universel direct (listes nationales depuis 2019)	Union européenne	Avoir 18 ans, être électeur et de nationalité française ou d'un autre pays de l'UE résidant en France
Président de la République	5 ans	Suffrage universel direct (scrutin uninominal majoritaire à deux tours)	Nation	Avoir 18 ans, être électeur, réunir 500 parrainages d'élus, déclaration de patrimoine obligatoire

S'engager à l'international

À partir de 18 ans, de nombreux dispositifs permettent de vivre une expérience d'engagement à l'étranger. Que ce soit pour quelques semaines ou plusieurs mois, ces séjours offrent l'occasion de découvrir une autre culture tout en agissant de façon utile et solidaire.

Service Civique à l'international

Il permet aux jeunes français âgés de 18 à 25 ans (30 ans en situation de handicap) d'accomplir une mission, au service de la collectivité et à l'international, durant une période de 6 à 12 mois. Les volontaires perçoivent une indemnité mensuelle et bénéficient d'une protection sociale. Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas forcément couverts.

Plus d'infos : www.service-civique.gouv.fr/

Volontariat Franco-Allemand (VFA)

Ce programme partage les objectifs et le cadre légal du Service Civique. Il permet aux 18-25 ans de s'engager 10 à 12 mois pour un projet collectif au sein d'un établissement d'enseignement ou dans la culture, l'environnement, le social, le sport. Le volontaire participe à un cycle de formations interculturelles et linguistiques, et bénéficie aussi d'un soutien financier (indemnité mensuelle, hébergement, nourriture, transport, assurance santé).

Plus d'infos : www.ofaj.org/programmes-formations/volontariat-franco-allemand#1

Volontariat écologique franco-allemand (VEFA)

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans souhaitant bénéficier d'une année dédiée à l'orientation professionnelle et à la formation. Les volontaires découvrent l'Allemagne en exerçant des missions de protection de la nature et de l'environnement. Aucune compétence spécifique n'est requise, pas même linguistique. Il faut être motivé, curieux, enthousiaste et avoir l'esprit ouvert.

Plus d'infos : <https://ve-fa.org/> - www.cifee.fr

Corps Européen de Solidarité (CES)

Ce programme permet aux 18-30 ans d'effectuer une mission d'intérêt général au sein d'une organisation à but non lucratif ou d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire implantée en Europe ou dans un pays voisin de l'UE. Ces missions s'étalent sur une période de deux semaines à un an. Aucun critère de formation, de diplôme ou de niveau de langue n'est requis. Les frais de transport, d'hébergement et nourriture des volontaires sont couverts. Le programme prend aussi en charge l'assurance, le soutien linguistique et l'argent de poche. Créez votre compte sur le portail européen de la jeunesse pour contacter une structure de soutien et candidater à une mission.

Plus d'infos : <https://youth.europa.eu/solidarity> et <https://www.corpseuropenesolidarite.fr/>

Volontariat de solidarité internationale (VSI)

Ce programme permet à toute personne majeure de s'engager, pour une période d'un à deux ans, dans un projet de solidarité : enseignement, action sanitaire et social, information et communication, développement durable...). Les volontaires sont pris en charge par l'une des associations agréées qui financent la formation, les frais de voyage, l'indemnité de subsistance, la couverture sociale et l'accompagnement au retour. Cependant, de plus en plus de postes nécessitent des compétences et une expérience dans des domaines techniques et de gestion.

Plus d'infos : <https://france-volontaires.org/>

S'engager à partir de 18 ans

Volontariat International en Entreprise ou en Administration VIE / VIA

Ce dispositif permet aux étudiants, jeunes diplômés ou en recherche d'emploi de 18 à 28 ans de s'engager en tant que volontaires internationaux, pour une période de 6 à 24 mois renouvelable, dans une entreprise ou une administration française implantée à l'étranger. Les volontaires reçoivent une indemnité forfaitaire et leurs frais de voyage, d'installation et de protection sociale sont pris en charge.

Plus d'infos : <https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

Volontariat international de la Francophonie VIF

Il offre aux jeunes francophones de 21 à 34 ans, titulaires d'un diplôme universitaire ou équivalent, la possibilité de réaliser une mission d'un an au sein d'une institution francophone. Les volontaires mènent des actions de promotion de la langue et de la culture française, de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, de l'éducation etc. Ils perçoivent une indemnité mensuelle de subsistance, leurs frais de transport aller-retour sont couverts et ils bénéficient d'une assurance santé, d'une assurance rapatriement sanitaire et d'une responsabilité civile « vie privée ».

Plus d'infos : <https://www.francophonie.org/>

Volontariat des Nations Unies VNU

Ce programme a pour objectif de soutenir la paix et le développement dans le monde. Peuvent postuler les jeunes diplômés âgés d'au moins 25 ans, ayant 2 ans d'expérience professionnelle, et capables de travailler dans un environnement multiculturel. La majorité des missions durent entre 6 et 12 mois (renouvelables), mais il existe aussi des missions de 3 mois. Les volontaires bénéficient d'une allocation de subsistance, de frais de transport et d'installation, d'une assurance vie, santé et invalidité permanente, de congés annuels et de frais de réinstallation.

Plus d'infos : <https://www.unv.org/>

Congé de solidarité internationale CSI

Ce dispositif permet à une personne salariée de réaliser une mission d'entraide à l'étranger d'une durée de 6 mois maximum. Cette mission doit être réalisée pour une association humanitaire ou une organisation internationale dont la France est membre. Ce congé spécifique est encadré par la loi. Cependant, les modalités peuvent varier selon que l'entreprise relève ou non d'un accord collectif, d'une convention collective, d'un accord d'entreprise ou de branche.

Plus d'infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F92

Congé solidaire

Ce programme de volontariat est proposé par Planète Urgence et permet à un salarié d'effectuer une mission de solidarité internationale de 2 semaines sur son temps de congés. Il permet de transmettre ses compétences afin d'aider au développement de communautés locales et de participer à la protection de la biodiversité et des forêts en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.

Plus d'infos : <https://planete-urgence.org/nos-dispositifs-de-volontariat/le-conge-solidaire/>

Attention au volontourisme !

Aussi appelé « tourisme humanitaire », il permet à des individus de « faire de l'humanitaire » sans être professionnels du secteur. Si les intentions sont louables, les dérives sont nombreuses : certaines agences exploitent ce business au détriment des populations locales. Il est donc conseillé de s'engager auprès d'organismes signataires de la charte des volontariats.

Plus d'infos : <https://france-volontaires.org/>

Dans le monde professionnel

Les Comités sociaux et économiques

Si votre structure compte plus de 11 salariés, vous pouvez vous présenter aux élections du Comité social et économique (CSE). En tant qu'élu, vous représentez vos collègues auprès de l'employeur sur des sujets comme les salaires, primes, conditions de travail, hygiène et sécurité, congés ou accidents. Le CSE veille aussi à la santé et à la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes. Obligatoire dans toutes les structures de plus de 11 salariés, il est élu pour 4 ans et n'exige pas d'appartenance syndicale.

À noter : Le CSE est obligatoire dans toutes les entreprises de plus de 11 salariés. Ses membres sont élus pour 4 ans. Il n'est pas nécessaire d'être syndiqué pour se présenter à l'élection. Pour en savoir plus, tapez « CSE » dans le moteur de recherche du site <https://www.service-public.fr/>

À travers son métier

Votre travail peut aussi être une forme d'engagement. En choisissant des professions tournées vers l'intérêt général, dans le secteur public (enseignement, santé, social...) ou l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives), vous mettez vos compétences au service de la société.

Ces carrières permettent de concilier valeurs et profession, en donnant du sens à votre quotidien.

Retrouvez des offres d'emplois sur :

<https://www.emploi-ess.fr/>

<https://choisirleservicepublic.gouv.fr/>

<https://jobs.makesense.org/fr>

Je suis éducateur sportif dans une association au service du sport et de la santé. J'aide les personnes éloignées de l'emploi à se sentir bien, à prendre confiance et à trouver leur place grâce au sport.

Julian, 28 ans, éducateur sportif à Albert

Le Mécénat de compétences

Le mécénat de compétences est un dispositif qui permet à une entreprise de mettre un ou plusieurs de ses salariés à la disposition d'une organisation d'intérêt général (association, fondation, etc.). Le but est d'y réaliser des missions correspondant aux compétences professionnelles du salarié, et ce, pendant son temps de travail. En d'autres termes, l'entreprise prête un de ses employés. Celui-ci continue d'être payé par son employeur habituel mais travaille pour une autre structure à des fins solidaires.

Comment ça marche ?

Le mécénat de compétences peut prendre différentes formes.

- Missions courtes ou ponctuelles : quelques jours ou semaines pour une mission spécifique (aide à l'organisation d'un événement, conception d'un site web...).
- Temps partagé : le salarié consacre une partie de son temps de travail régulier à la mission de mécénat.
- Missions longues : le salarié est mis à disposition à temps plein pendant plusieurs mois (jusqu'à 3 ans) pour une mission de fond.

À noter : Il ne faut pas confondre le mécénat de compétences avec le bénévolat, car dans ce dernier cas, l'action est réalisée par la personne sur son temps personnel et sans rémunération.

Dans le monde professionnel

Les syndicats

Pour défendre l'intérêt des salariés vous pouvez adhérer à un syndicat. Les organisations syndicales jouent un rôle essentiel pour le respect du droit au travail et la négociation d'avantages sociaux (prise en charge des frais de transport, mutuelle d'entreprise, congés payés, participation aux bénéfices...).

Vous pouvez vous impliquer:

- en étant **membre adhérent** pour être informé des activités du syndicat, des causes défendues et soutenir son action par le biais de votre cotisation ;
- en étant **membre adhérent et actif** en vous impliquant dans les activités du syndicat (participation aux réunions et débats, distributions de tracts, etc.)

Vous pouvez également choisir d'assumer un mandat :

- délégué syndical dans votre entreprise ;
- délégué du personnel (élu du CSE).

Les 5 principales confédérations syndicales :

- Confédération française démocratique du travail (CFDT) - www.cfdt.fr
- Confédération générale de l'encadrement (CGE-CGC) - www.cfecgc.org
- Confédération générale du travail (CGT) - www.cgt.fr
- Force ouvrière (FO) - www.force-ouvriere.fr
- Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) - www.cftc.fr

Dans la Somme, les principales organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, CFTC, CFE-CGC) disposent d'Unions départementales. Elles peuvent vous informer et accompagner vos démarches.

CFDT (Union départementale)

28 rue Frédéric Petit, 80000 Amiens
interco80@interco.cfdt.fr

CGT (Union départementale)

24 rue Frédéric Petit, 80000 Amiens
03 22 71 28 70
udcgtsomme@proton.me

FO (Union Départementale UD-FO 80 Somme)

Bourse du Travail, 26 rue Frédéric Petit,
80007 Amiens Cedex 1
03 22 91 37 10
udfo80@force-ouvriere.fr

Plus d'infos : tapez « syndicat » dans le moteur de recherche du site <https://www.service-public.gouv.fr/>

À noter : en plus des grandes confédérations, il existe aussi des syndicats spécifiques à certaines branches professionnelles : santé, enseignement, défense, commerce, etc. Pour savoir quel syndicat correspond à votre branche, vous pouvez contacter l'Union départementale de la Somme (CFDT, CGT, FO, etc.), qui vous orientera vers la fédération ou section locale adaptée.

Le congé d'engagement (ou congé de représentation)

Il permet aux dirigeants et représentants d'association d'obtenir des autorisations d'absence pour exercer leur mandat (réunions, instances consultatives, assemblées générales...). La durée dépend du type de mission et peut être fractionnée sur l'année. La demande doit être faite à l'employeur dans un délai fixé par la loi, généralement 15 jours avant. Ce congé n'est pas toujours rémunéré, mais il garantit le droit de s'investir dans la vie associative tout en conservant son emploi. **Plus d'infos** sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) en recherchant « congé d'engagement » ou « congé de représentation ».

Monter un projet, créer une association

Un projet naît toujours d'une idée, simple ou ambitieuse. L'enjeu est de la transformer en réalisation concrète : organiser un événement sportif ou culturel, créer un média associatif, proposer une action solidaire ou encore développer des initiatives environnementales (sensibiliser, ramasser des déchets, etc.). Quel que soit son objet, un projet représente un engagement et peut avoir un véritable impact local, en apportant des solutions, en renforçant la cohésion ou en améliorant le quotidien.

Se poser les bonnes questions pour bien démarrer

Avant de passer à l'action, il est important de réfléchir à plusieurs aspects :

- Quelle est la finalité du projet, de l'association ?
- En quoi consiste-t-il / elle ?
- Existe-t-il déjà quelque chose de similaire ?
- Qui en sera le bénéficiaire et à qui s'adresse-t-il / elle ?
- Où se déroulera-t-il ?
- Quels moyens seront nécessaires pour le mettre en œuvre ?
- Quelles personnes ou structures peuvent m'aider ou apporter un soutien financier ?
- Quel sera le coût final ?
- À quel moment doit-il être finalisé ?

Les étapes clés d'un projet

Étape	Objectif / description	Outils, contenus à réaliser
Rédiger le projet	Structurer l'idée, préciser les objectifs et établir le calendrier	Fiche projet, dossier de présentation, planning prévisionnel
Identifier les ressources nécessaires	Déterminer les moyens humains, matériels, techniques et financiers	Liste des besoins, tableau de répartition des rôles
Elaborer un budget prévisionnel	Evaluer les coûts et anticiper les besoins financiers	Tableur budgétaire, estimation des dépenses/recettes
Rechercher des financements	Identifier, trouver et demander des aides financières en cohérence avec le projet	Dossier de demande de subvention, mécénat, plateforme de financement participatif
Concevoir un plan de communication	Faire connaître le projet et mobiliser le public	Plan et kit de communication, communiqué de presse, visuels, réseaux sociaux, planning de publications
Mettre en place des partenariats	Renforcer le projet grâce à des collaborations	Cartographie des acteurs, convention de partenariat, lettres d'intention
Anticiper la suite du projet	Réfléchir à l'avenir du projet après sa réalisation	Bilan d'évaluation, pérennisation ou évolution

Monter un projet, créer une association

Créer une association

En France, tout le monde peut créer une association. Deux personnes sont suffisantes, elles peuvent être de nationalité française ou étrangère. Si elles sont mineures, on parlera alors de « Junior association » (voir p.9). L'objectif pour les membres d'une association est de mettre en commun leurs connaissances, leur activité et leur participation s'effectue de manière matérielle ou intellectuelle. L'association est réservée aux activités non lucratives et généralement créée sans durée limitée.

Sur le plan juridique et législatif, il existe différents types d'associations : non déclarée, déclarée, d'intérêt général ou encore reconnue d'utilité publique. Le statut ou l'agrément d'une association permet, ou non, d'être éligible aux financements publics ou subventions spécifiques. Certaines formalités comme la rédaction des statuts de l'association ou sa déclaration doivent être réalisées (majoritairement en ligne).

Plus d'infos sur www.ij-hdf.fr/informations/creer-une-association

Financer un projet, une association

Mettre en œuvre un projet ou faire fonctionner une association nécessite de mobiliser différentes ressources financières. Plusieurs solutions existent selon vos besoins, la nature du projet et les statuts de la structure.

- **Soutiens extérieurs** : fondations, entreprises, collectivités, organismes publics (CAF, MSA, conseils régional et départemental, communes...), mais aussi concours et appels à projets offrant prix, prêts ou bourses. Le financement participatif (crowdfunding) est une option.
- **Autofinancement** : recettes générées par l'association (concerts, tombolas, ventes de produits ou de services lors d'événements locaux), ainsi qu'une cotisations ou adhésion prévue par les statuts.
- **Mécénat et parrainage** : le mécénat apporte un soutien sans contrepartie, tandis que le parrainage implique généralement une visibilité offerte à l'entreprise.
- **Aides spécifiques** : certains dispositifs publics ciblent les projets de jeunes ou d'associations d'éducation populaire (FONJEP, FDVA).

Quelques dispositifs et aides accessibles

Appel à projet « Jeunes » par la CAF du département de la Somme

Soutien aux structures accompagnant les jeunes de 11 à 17 ans révolus dans la conception et la réalisation de leurs projets (citoyenneté, solidarité internationale, sciences/techniques, culture, numérique, sport, loisirs, vacances en autonomie). Objectifs : développer le sens des responsabilités et favoriser l'intégration sociale. La subvention peut couvrir jusqu'à 80 % du coût global du projet avec une somme plafond de 5000 €. *À ce jour, cet appel à projet n'a pas été reconduit pour 2026.*

Plus d'infos :

as-projets@caf80.caf.fr

www.caf.fr/sites/default/files/medias/801/Partenaires/AAP/Projets%20jeunes%202011%2017%20ans/AAPAdos.pdf

De l'idée à la réalisation

« Fais bouger tes idées » par la CAF du département de la Somme

Ce dispositif départemental est destiné aux jeunes âgés de 13 à 25 ans qui résident dans la Somme. Il vise à encourager leurs premières initiatives locales dans tous les domaines, en soutenant des projets collectifs porteurs d'une dimension citoyenne, d'utilité sociale ou d'impact local. Il propose un accompagnement technique et pédagogique et se présente sous la forme d'une aide financière pouvant atteindre 2000 €.

Plus d'infos :

faisbougetesidees@caf80.caf.fr

<https://www.ij-hdf.fr/dispositif-aides/fais-bouger-tes-idees-dispositif-daide-aux-projets-de-la-caf-de-la-somme>

Dispositif d'appui aux acteurs de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France par le Conseil régional des Hauts-de-France

La Région soutient les projets étudiants visant à améliorer la vie étudiante et à accompagner les parcours de formation/professionnalisation. Aide possible : 2500 €, portée à 5000 € pour les projets inscrits dans la dynamique Rev3 (transition écologique et énergétique). Ces derniers doivent sensibiliser aux enjeux environnementaux, proposer des solutions locales et innovantes, et adopter une approche globale.

Plus d'infos :

associationsetudiantes@hautsdefrance.fr

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif1035>

Aide aux projets par la Fondation UPJV

La Fondation de l'Université Picardie Jules Verne peut financer une partie de la mise en œuvre d'un projet proposé par des étudiants (Bac +1 minimum), inscrits à l'UPJV. Les fonds alloués ne pourront excéder 5000€ par projet. Cette dotation permet de financer des projets qui portent sur des axes définis, tels que l'engagement citoyen et l'ouverture au monde, le bien-être et la solidarité ou encore l'innovation et le dynamisme territorial.

Plus d'infos :

appelaprojetsfondation@u-picardie.fr

www.u-picardie.fr/entreprises-et-partenaires/accompagner-fondation-lupjv/lappel-projets-fondation-upjy-faites-emerger-nouvelles-idees

D'autres ressources pour trouver des aides, des appels à projets

- Guide des aides Hauts-de-France : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/>
- Plateforme Appel à projet par le Mouvement Associatif des Hauts-de-France : www.appelaprojets.org
- Le CRIJ Hauts-de-France : www.ij-hdf.fr
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports SDJES de la Somme : www.ac-amiens.fr/article/service-departemental-a-la-jeunesse-a-l-engagement-et-aux-sports-sdjes-somme-121601
- Le Conseil Départemental de la Somme : www.somme.fr/departement/votre-departement/linstitution/les-appels-a-projets/

Monter un projet, créer une association

Être accompagné

Vous avez un projet d'engagement en tête ? Plusieurs structures peuvent vous informer gratuitement, et vous conseiller sur les démarches, les financements possibles ou la recherche de partenaires.

Guid'Asso

Réseau de structures de proximité proposant un service gratuit d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement pour que chaque association puisse bénéficier près de chez elle d'une réponse à ses interrogations.

Responsable départemental de la Somme

03 60 01 93 76
patrick.pagatelle@ac-amiens.fr
<https://guidasso-hdf.org/>

Maison des Volontaires

Lieu d'accueil qui aide les jeunes à découvrir les formes d'engagement, à clarifier leurs motivations et à construire un parcours adapté. Elle propose des outils pratiques et oriente vers des dispositifs locaux, nationaux ou internationaux.

MdV Hauts-de-France

25 rue Riolan, 80000 Amiens
06 16 09 75 95
hautsdefrance@maisondesvolontaires.org
<https://www.maisondesvolontaires.org/>

Les CRIB – Centres de Ressources et d'Information pour les Bénévoles

Ces structures accompagnent les associations et les bénévoles dans leurs démarches quotidiennes : création, gestion, organisation d'événements, formation ou recherche de financements, en complément du réseau Guid'Asso.

CRIB - Maison pour tous d'Abbeville

1 place Saint-Jacques, 80100 Abbeville
03 22 24 25 18
contact@mpt-abbeville.asso.fr
<https://mpt-abbeville.fr/>

CRIB - Comité départemental olympique et sportif de la Somme

2 rue Lescouvé, 80000 Amiens
03 22 47 34 96
clementgrumetz@franceolympique.com

Tremplin HDF

Le réseau régional d'accompagnement à destination des porteurs de projets dans l'économie sociale et solidaire (ESS).

Delphine Grilleres

07 68 78 44 62
delphine.grilleres@cresshdf.org
<https://tremplin-hdf.org/>

Le Mouvement associatif

Il rassemble des associations œuvrant pour l'intérêt général, la solidarité et l'engagement citoyen. Ses missions principales sont la défense, la promotion du bénévolat et la participation active à la vie publique.

Le Mouvement Associatif HDF (siège social)

8-10 rue Baptiste Monnoyer, 59800 Lille
03 22 72 07 34
contact@lmahdf.org
<https://lmahdf.org/>

Les Maisons des Associations (MDA)

Souvent rattachées à une mairie, une communauté de communes ou une métropole, ces maisons sont des centres de ressources de la vie associative qui accueillent, orientent et accompagnent les associations, les porteurs de projets et le grand public.

Maison des Associations d'Amiens Métropole

12 rue Frédéric Petit
80000 Amiens
03 22 92 50 59

Animafac - le réseau des assos étudiantes

Il accompagne les associations étudiantes et les bénévoles en mettant à disposition des ressources variées : fiches pratiques, formations, offres de missions et dispositifs d'accompagnement.

Léa Gouillard coordinatrice Hauts-de-France

06 84 77 84 86
lguillouard@animafac.net

De l'idée à la réalisation

Junior Association

Elle bénéficie d'un réseau national mais aussi de relais départementaux portés par des structures afin d'informer et d'accompagner les jeunes de 11 à 18 ans dans toutes les étapes de leur projet, par une personne dédiée (voir p.9).

Plus d'infos : <https://juniorassociation.org/>

L'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes - Anacej

Elle accompagne les collectivités (mairies, départements, régions) et les associations qui souhaitent mettre en place une démarche de participation des enfants et des jeunes à la construction des politiques publiques (conseil de jeunes, conseil consultatif, etc.)

Plus d'infos : <https://www.anacej.fr/>

Dispositif Local d'Accompagnement de l'ESS

Ce dispositif public est dédié aux structures de l'économie sociale et solidaire (petites et moyennes structures). Il vise à créer, consolider, développer l'emploi et sa qualité par un renforcement du modèle économique de la structure accompagnée.

Plus d'infos : <https://dla-hdf.org>

Leslie Martin (chargée de mission DLA Régional)

06 71 94 47 05

leslie.martin@lma hdf.org

IRIAE Somme (siège administratif)

17 rue Mathias Sandorf

80440 Boves

03 22 66 67 60

Amanda Santune (Chargée de mission DLA)

Somme

06 74 47 66 34

asantune@iriae hdf.com

Célestin Boëdard (Chargé de mission DLA)

Somme

06 72 14 03 10

cboedard@iriae hdf.com

Coopératives Jeunesse de services CJS

Les Coopératives Jeunesse de Services (CJS) permettent à des groupes de jeunes

de 16 à 18 ans de créer une activité économique, accompagnés par des animateurs. Durant l'été, ils proposent des services aux particuliers ou aux entreprises de leur territoire, comme du jardinage, de la peinture ou des déménagements.

Plus d'infos : <https://lafabriquecooperative.fr>

Relais régional - Association À Petits Pas

Régis Tirlemont

06 31 48 73 84

regis.t@apetitspas.net

<https://apetitspas.net/>

Katalyze Amiens

Pôle territorial de coopération économique, il accompagne les porteurs de projets responsables et innovants qui répondent aux besoins du territoire.

Plus d'infos : <https://www.katalyze.fr>

La Kaza, tiers-lieu « le QG d'Henriette »

7 rue Henriette Dumuin

80000 Amiens

contact@katalyze.fr

France Bénévolat

Le réseau France Bénévolat s'appuie sur des centres de proximité qui accueillent, informent et accompagnent les personnes souhaitant s'engager, en proposant des ressources documentaires et des offres de missions.

France Bénévolat Somme

18 rue Lamartine

80000 Amiens

03 22 80 13 31

<https://www.francebenevolat.org/>

Le réseau Information Jeunesse peut vous informer sur les démarches à entreprendre. Les coordonnées des structures Information Jeunesse sont à retrouver à la fin de ce guide (voir p.46) !

associations.gouv.fr : le portail national officiel d'information sur la vie associative (création d'association, subventions, réglementation, modèles de documents...).

Valoriser son parcours d'engagement

L'engagement est un atout, tant sur le plan personnel que professionnel. Bénévole ou volontaire, il permet d'acquérir des compétences, de prendre des responsabilités et de vivre des expériences enrichissantes. Il favorise aussi les rencontres, les échanges et l'ouverture à de nouveaux réseaux, amicaux et professionnels. Des dispositifs permettent de faire reconnaître cet engagement et d'en tirer profit pour son insertion ou son évolution professionnelle.

Programmes, aides et dispositifs

Le Certif'Asso (anciennement appelé CFGA)

Accessible dès 16 ans, il associe une formation théorique d'au moins 30 heures et une mise en pratique de 15 jours minimum au sein d'une association. Destiné aux bénévoles, aux responsables et aux salariés du secteur associatif, il apporte les connaissances (administratives, financières et humaines) nécessaires pour gérer une association sans être obligatoire pour en assurer la responsabilité.

Plus d'infos : <https://formations-benevoles-hautsdefrance.org/>

La plateforme d'e-learning EVA

Elle permet aux bénévoles et aux salariés de se former gratuitement et en ligne aux questions de la vie associative : l'organisation d'événement, financement, gestion financière et comptable d'une association.

Plus d'infos : <https://www.eva-formationbenevoles.fr/>

L'Institut de l'Engagement

Cette association permet aux 16-30 ans (31 ans pour les personnes en situation de handicap) de bénéficier d'un accompagnement afin de valoriser leur engagement (Service Civique, volontariat ou bénévolat de longue durée) et de construire leur projet d'avenir.

Le programme « Lauréats »

Il permet de bénéficier d'un accompagnement individualisé d'un an, par un professionnel de l'Institut, afin de concrétiser son projet futur (reprise d'études, recherche d'emploi ou création d'entreprise). Le lauréat participe à des rencontres collectives avec d'autres jeunes comme l'université de l'engagement, le campus de l'engagement et réseau d'alumni. Le jeune volontaire soumet un dossier de candidature en ligne puis s'il est admissible, présentera ses motivations auprès d'un jury.

Plus d'infos : <https://www.engagement.fr/programme-lauréats/>

Le programme Mentorat

Il permet au jeune volontaire de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor bénévole, formé par l'Institut, pendant 6 mois et à raison d'1h minimum par mois. L'idée est de clarifier le projet professionnel du volontaire grâce aux compétences du mentor et de son réseau. Pour intégrer ce programme, inscrivez-vous sur la plateforme dédiée et remplissez le questionnaire pour être mis en relation avec un mentor approprié.

Plus d'infos : <https://portail.engagement.fr/mentee/signup>

Après mon Service Civique, j'ai été sélectionné par l'Institut de l'Engagement. Le programme Lauréat a marqué un vrai tournant dans mon projet professionnel. L'accompagnement et les rencontres m'ont permis de reprendre mes études et de décrocher un super stage.

Juliette, 19 ans, amiénoise

Programmes aides et dispositifs

Le compte d'engagement citoyen CEC

Intégré au compte personnel de formation (CPF), le compte d'engagement citoyen (CEC) s'adresse aux bénévoles, volontaires et maîtres d'apprentissage. Il reconnaît leur engagement en leur permettant d'acquérir des droits à la formation.

Pour en bénéficier, vous devez :

- créer un compte personnel d'activité sur moncompteformation.gouv.fr,
- déclarer les heures effectuées avant fin juin,
- les faire valider par un responsable associatif.

Le CEC concerne les bénévoles ayant un rôle au sein du Conseil d'Administration, du bureau ou encadrant d'autres bénévoles. Il ouvre droit à 240 € par année civile, dans la limite de 720 € au total.

Plus d'infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030

La Validation des Acquis de l'Expérience VAE

Elle permet d'obtenir un diplôme ou une certification professionnelle (CAP, bac pro, BTS, licence, CQP, titre professionnel, etc.) en valorisant les compétences acquises dans le cadre d'une expérience professionnelle, d'un engagement bénévole, d'une mission de volontariat ou encore d'une pratique sportive de haut niveau. La VAE est accessible à toute personne pouvant justifier d'expériences, personnelles ou professionnelles, en lien avec le diplôme, le certificat ou le titre visé. Un accompagnement est possible pour constituer le dossier de VAE, et des dispositifs de financement peuvent être mobilisés selon la situation du demandeur (salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant, bénévole, volontaire, etc.).

Plus d'infos : <https://vae.gouv.fr/>

Le Passeport Bénévole

Il valorise l'engagement associatif d'un bénévole ou volontaire en retracant les missions réalisées. Ce dernier est rempli avec l'appui d'un responsable d'association, qui atteste officiellement des activités et des compétences acquises. Il est reconnu par plusieurs institutions comme France Travail ou l'Éducation Nationale et peut également être mobilisé lors d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Pour obtenir ce document, il suffit de s'adresser au centre France Bénévolat le plus proche (il coûte entre 2,60 € et 5 €).

Plus d'infos : www.francebenevolat.org/notre-association/passeport-benevole

France Bénévolat Somme

18 rue Lamartine
80 000 Amiens
03 22 80 13 31
somme@francebenevolat.org

Le Portefeuille de compétences

Il se présente sous la forme de huit fiches thématiques (pilotage et gestion de projet, travail et animation d'équipe, communication, savoir-être, etc.), chacune illustrée par des exemples concrets. Cet outil aide les bénévoles et volontaires à identifier les compétences acquises durant leur engagement et à les valoriser tout au long de leur parcours personnel, étudiant, professionnel ou associatif.

Plus d'infos : www.vaebebenefole.associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences/

Valoriser son parcours d'engagement

Au cours des études

Lors des candidatures sur « Parcoursup » ou « Mon Master », il est recommandé de remplir la rubrique facultative « activités et centres d'intérêts » qui permet de mettre en évidence des expériences telles que le BAFA, le volontariat, le bénévolat, etc. Dans certains établissements ou filières sélectives, faire part de son engagement, au sein d'une lettre de motivation ou lors d'un entretien, peut favoriser la sélection, surtout si les compétences acquises sont en cohérence avec la formation visée.

Dans le monde professionnel

À la recherche d'un emploi, d'un job ou d'une alternance, son engagement (bénévolat ou volontariat) peut être un réel atout. Il est pertinent de l'inscrire dans votre CV et/ou votre lettre de motivation en présentant les missions effectuées mais surtout les compétences et savoir-être acquis lors de cette expérience. Lors d'un entretien, n'hésitez pas à le mettre en avant.

Sur le plan personnel

L'engagement permet de développer son autonomie, de renforcer le sentiment d'être utile, d'avoir confiance en soi, d'assurer une meilleure gestion du temps et d'organisation, de sortir de sa zone de confort mais aussi d'enrichir ses compétences et son réseau social...

Devenir mentor, parrain, marraine

Le mentorat ou le parrainage consiste à **partager son expérience avec une personne pour l'accompagner dans son orientation, son insertion ou dans la réalisation d'un projet**. Au-delà du soutien apporté, cette démarche représente également une reconnaissance ainsi qu'une mise en valeur du parcours professionnel ou personnel du mentor ou parrain / marraine.

Les mentors, parrains et marraines s'appuient sur des savoir-faire et des savoir-être acquis dans différents contextes : expériences professionnelles, bénévolat ou volontariat, missions citoyennes, parcours personnels. Les réussites, apprentissages et les difficultés surmontées deviennent alors des ressources précieuses au service des personnes qu'ils accompagnent.

Concrètement, le mentorat et le parrainage :

- Permettent de transmettre une expérience personnelle, professionnelle ou citoyenne.
- Offrent un accompagnement individualisé et bienveillant.
- Reposent sur une relation de confiance et d'écoute.
- Mettent en valeur les compétences acquises au fil du temps.
- Transforment une expérience individuelle en ressource partagée au service d'une organisation, d'une communauté.
- Donnent une portée durable à l'engagement en créant des liens et en renforçant la solidarité.

Cet engagement bénévole peut s'effectuer partout en France, en présentiel ou à distance. En effet, plusieurs organisations proposent des programmes de mentorat en fonction de leurs actions et définissent elles-mêmes les contours de cette relation « mentor et menté » (durée minimale d'engagement, nombre d'heures, création du binôme ...).

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mentorat> / <https://lementorat.fr>

LES COUPS DE POUCE QUI FACILITENT L'ENGAGEMENT

Étudiants, volontaires ou bénévoles, des dispositifs et des aides existent pour vous permettre de vous engager sans renoncer à vos droits, ni mettre de côté vos projets personnels.

Volontariat et logement

Lors d'un volontariat (Service Civique notamment), il est possible de signer un bail mobilité de 1 à 10 mois, non renouvelable. Ce contrat n'exige pas de dépôt de garantie, mais le propriétaire peut demander la caution Visale d'Action Logement, qui couvre d'éventuels impayés. www.visale.fr/vos-questions/faq-locataires/le-bail-mobilite/#2

Le volontaire peut aussi percevoir les aides personnelles au logement (APL/ALS) de la CAF, sous réserve d'éligibilité. L'indemnité de Service Civique n'est pas à déclarer, elle n'a donc aucune incidence sur le montant de ces aides.

Les aides des territoires

Certaines collectivités (région, département, commune...) récompensent l'engagement des jeunes par des aides : bourses, réductions, financements du BAFA ou du permis. Pour connaître les dispositifs disponibles, contactez le service jeunesse local ou consultez le moteur de recherche du CRIJ HDF : <https://www.ij-hdf.fr/dispositifs-et-aides-partenaires>

Dans le cadre des études

Un étudiant peut s'engager parallèlement à son cursus : en Service Civique, dans une association, une réserve, comme sapeur-pompier volontaire ou sportif de haut niveau.

Cet engagement peut être reconnu par l'université ou le responsable de formation et donner lieu à différentes formes de valorisation :

- Validation d'une UE ou attribution de crédits ECTS
- Points bonus dans la moyenne générale
- Dispense d'un enseignement ou d'un stage
- Aménagements d'examens ou d'emploi du temps

Le permis de conduire

Les réservistes de la garde nationale peuvent obtenir une aide jusqu'à 1000 € pour financer leur permis, sous conditions. <https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/finance-ment-du-permis-de-conduire/aide-au-permis-pour-les-reservistes>

Départ 18-25 !

Ce dispositif proposé par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) prend la forme d'une aide permettant de financer un séjour de vacances à la mer, à la montagne, en ville, en France ou en Europe. Il s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans qu'ils soient en Service Civique, en alternance, étudiants boursiers, proches aidants. <https://depart1825.com/>

À noter : Les indemnités perçues par les volontaires ne sont pas imposables. Inutiles de les déclarer !

La demande doit être faite par l'étudiant auprès du responsable de formation. Cette reconnaissance n'est pas automatique : elle dépend de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), qui évalue les compétences acquises et peut attribuer un bonus.

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/valider-vos-engagements-dans-un-cursus-283>
www.animafac.net/loi-equalite-et-citoyennete

Université Picardie Jules Verne UPJV

Renseignements : engagement@u-picardie.fr
<https://www.u-picardie.fr/vie-de-campus/services-pratiques-aux-etudiants/pratiques-valorisees-bons-plans-lupj>

Liens utiles

S'engager avant 16 ans

En milieu scolaire

- > Délégué de classe, Éco-délégués, Ambassadeurs contre le harcèlement, CVC / CVL / CAVL / CNVL : <https://www.education.gouv.fr/les-representants-des-eleves-au-college-et-au-lycee-7514>
- > Syndicats lycéens : www.fidl.org / <https://www.facebook.com/lavoixlyceenne.fr/>

Sur son territoire

- > Conseil départemental des jeunes de l'ASE de la Somme : <https://www.somme.fr/installation-du-conseil-departemental-des-jeunes-de-lase/>
- > Budgets participatifs : jeparticipe.somme.fr / jeparticipe.amiens.fr

Dans des projets collectifs

- > Concordia : www.concordia.fr
- > Études & Chantiers : etudesetchantiers.org
- > Cotravaux : cotravaux.org
- > Solidarités Jeunesses : solidaritesjeunesse.org
- > Club du Vieux Manoir : clubduvieuxmanoir.fr
- > Junior Association : juniorassociation.org

ZOOM sur le bénévolat

- > Plateformes bénévolat : jeveuxaider.gouv.fr/tousbenevoles.org / francebenevolat.org

Apprendre à secourir /

Jeunes Sapeurs Pompiers

- > UDPS Somme : www.udps80.com/
- > Protection Civile Somme : protection-civile.org/antennes/somme
- > CDOS Somme : somme.franceolympique.com
- > SDIS 80 : sdis80.fr
- > Infos secourisme : ij-hdf.fr/informations/les-formations-et-diplomes-du-secourisme

ZOOM sur les programmes jeunes des ONG

- > Unicef : www.unicef.fr/nous-rejoindre
- > Oxfam : oxfamfrance.org/agir-oxfam/programme-jeunes
- > La Croix-Rouge : www.croix-rouge.fr/je-deviens-benevole
- > CISV International : <https://cisv.fr/>

Autres programmes

- > Escadrille Air Jeunesse : devenir-aviateur.fr/escadrilles-air-jeunesse

ZOOM sur le BAFA

- > Infos, inscriptions et suivi de son dossier : <https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafcd>
- > Aides financières : <https://www.ij-hdf.fr/actualite/960/les-aides-au-bafa-bafcd-dans-le-departement-de-la-somme-80>

S'engager dès 16 ans

Dans le cadre des études

- > Crous Nord Pas-de-Calais : www.crous-lille.fr
- > Crous Picardie : <https://www.crous-amiens.fr>
- > Syndicats étudiants : <https://unef.fr/> / <https://www.fage.org/> / <https://www.uni.asso.fr/> / <https://union-etudiante.fr/>

Pendant une année de césure

- > Les chantiers bénévoles : cotravaux.org / www.concordia.fr
- > Le Wwoofing : wwoof.fr / <https://wwoof.net/>

ZOOM sur le Service Civique : service-civique.gouv.fr

Dans la sécurité civile, une réserve civique et citoyenne

- > Réserve sanitaire : reservesanitaire.fr
- > Réserve civique : jeveuxaider.gouv.fr
- > Réserve de l'Éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/la-reserve-citoyenne-de-l-education-nationale-3020>
- > Réserve judiciaire : lajusticerecrute.fr
- > Sapeurs-pompiers volontaires : www.pompiers.fr/sapeur-pompier-volontaire/
- > SDIS Somme : sdis80.fr

Les Gardes nationales

et volontariat dans les armées

- > Armée de Terre : sengager.fr
- > Armée de l'Air : devenir-aviateur.gouv.fr/
- > Marine nationale : lamarinerecrute.fr
- > Gendarmerie : devenir-gendarme.com
- > Service Militaire Volontaire : www.le-smv.gouv.fr/
- > Réserve cyberdéfense : defense.gouv.fr/comcyber

S'engager à partir de 18 ans

Engagement citoyen

- > Inscription électorale : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

S'engager à l'international

- > Service Civique international : service-civique.gouv.fr
- > Volontariat Franco-Allemand (VFA) : ofaj.org
- > Volontariat écologique (VEFA) : [ve-fa.org / cifee.fr](http://ve-fa.org/cifee.fr)
- > Corps Européen de Solidarité : youth.europa.eu/solidarity
- > VSI : france-volontaires.org
- > VIE / VIA : mon-vie-via.businessfrance.fr
- > VIF : francophonie.org
- > Volontaires ONU : unv.org
- > Congé solidaire : planete-urgence.org

Dans le monde professionnel

- > Service Public : [www.service-public.fr /](http://www.service-public.fr/)
- > À travers son métier : <https://jobs.makesense.org/fr/> <https://choisirleservice-public.gouv.fr/>

Monter un projet / créer une association

- > Junior Association : juniorassociation.org
- > Réseau IJ Hauts-de-France : ij-hdf.fr
- > Guid'Asso : guidasso-hdf.org
- > Maison des Volontaires : <https://www.maisondesvolontaires.org/>
- > Mouvement Associatif : lma hdf.org
- > Animafac : animafac.net
- > Tremplin HDF : tremplin-hdf.org
- > Anacej : anacej.fr
- > DLA : dla-hdf.org
- > Katalyze Amiens : katalyze.fr
- > France Bénévolat : francebenevolat.org

Valoriser son engagement

Programmes aides et dispositifs

- > Certif'Asso : formations-benevoles-hauts-defrance.org
- > Plateforme EVA : eva-formationbenevoles.fr
- > Institut de l'Engagement : engagement.fr
- > CEC : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34030>
- > VAE : vae.gouv.fr
- > Passeport Bénévole : <https://www.francebenevolat.org/notre-association/passeport-benevole>
- > Portefeuille de compétences : <https://www.vae-benevole.associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences/>

Devenir mentor, parrain, marraine

- > Mentorat : 1jeune1solution.gouv.fr/mentorat / lementorat.fr

ZOOM Les coups de pouces qui facilitent l'engagement

- > Garantie Visale : www.visale.fr/vos-questions/faq-locataires/le-bail-mobilite/#2
- > Les aides des territoires : www.ij-hdf.fr/dispositifs-et-aides-partenaires
- > Les aides au permis : www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/aide-au-permis-pour-les-reservistes
- > Les aides aux vacances : [https://depart1825.com/](http://depart1825.com/)
- > Dans le cadre des études : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/valider-vos-engagements-dans-un-cursus-283> / www.animafac.net/loi-equalite-et-citoyennete / <https://www.u-picardie.fr/vie-de-campus/services-pratiques-aux-etudiants/pratiques-valorisées-bons-plans-lupj>

Le Réseau Information Jeunesse

Somme

Abbeville

Maison pour Tous
1 Place Saint-Jacques
03 22 24 25 18
pij@mpt-abbeville.asso.fr

Amiens

Tiers Lieu Jeunesse « Corner à St Leu »
12/14 rue des majots
03 22 46 30 15
m.nouaour@amiens-metropole.com

Ham

Centre Social Intercommunal
12 Rue Louis Braille
03 22 37 00 22
hamilton.galina-monteiro@centresocialestsomme.fr

Monchy-Lagache

Point Information Jeunesse
13 Grande rue
03 22 85 29 66
biblid@orange.fr

Péronne

Point Information Jeunesse
5 Rue Jules Ferry
03 22 84 75 10
pij@ville-peronne.fr

Roye

Point Information Jeunesse
1 Rue de Verdun
06 67 76 44 70
mij@roye.eu

Centre Régional Information Jeunesse
02 rue Édouard DELESALLE - 59800 LILLE
03 20 12 87 30 - contact@crij-hdf.fr
ij-hdf.fr



Pour demander
une information
personnalisée
ou un rendez-vous,
scannez le QR code !



Le guide « S'engager tout au long de sa vie dans la Somme »

Édition 2025, proposée par le CRIJ Hauts-de-France et financé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Somme.

Responsable de publication : Jacques Fontaine

Rédaction : Alix Gravelines et Marie Vancaekenbergh

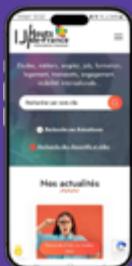
CRIJ Hauts-de-France

2 rue Edouard Delesalle 59800 LILLE

Tél : 03 20 12 87 30

contact@crij-hdf.fr

www.ij-hdf.fr



L'info qu'il vous faut
est sur
ij-hdf.fr

Le site du réseau Information Jeunesse Hauts-de-France



Restons connectés !

